

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 7^e SEANCE

1^{re} séance du Jeudi 18 Février 1954.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 151).
2. — Dépôt d'une proposition de résolution avec demande de discussion immédiate (p. 151).
3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 152).
4. — Dépôt de rapports (p. 152).
5. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 152).
6. — Retrait de questions orales avec débat (p. 152).
7. — Vérification de pouvoirs (p. 152).
Département d'Oran (2^e collège): adoption des conclusions du deuxième bureau.
8. — Démission d'un membre d'une commission et candidature à cette commission (p. 152).
9. — Politique du Gouvernement à l'égard de la jeunesse. — Suite de la discussion d'une question orale avec débat (p. 152).
Suite de la discussion générale: M. André Marie, ministre de l'éducation nationale.
Propositions de résolution de M. Léo Hamon et de M. Léon David.
MM. Léo Hamon, Léon David, Henri Barré, Paul Chevallier, Charles Morel.
Adoption de la proposition de résolution de M. Léo Hamon.
M. le président.
10. — Nomination d'un membre d'une commission (p. 164).
11. — Demande de discussion immédiate (p. 164).
12. — Dépôt d'un avis (p. 164).
13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 164).

PRESIDENCE DE M. JEAN BOIVIN-CHAMPEAUX vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 16 février 1954 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION AVEC DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE

M. le président. J'ai reçu de MM. Jules Castellani, Laingo, Longuet, Zafimahova et Ramampy une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la représentation de Madagascar au sein du comité spécial du riz prévu par le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 48, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la France d'outre-mer. (Assentiment.)

Conformément à l'article 58 du règlement, M. Castellani, d'accord avec la commission de la France d'outre-mer, demande la discussion immédiate de sa proposition de résolution.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République sera appelé à statuer au cours de sa séance de cet après-midi.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Boulanger une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant le décret-loi du 30 octobre 1935 et à modifier l'arrêté interministériel du 27 juin 1938 concernant l'organisation professionnelle de la meunerie en vue d'améliorer la productivité et la qualité des produits en meunerie par la modernisation possible de son outillage et son plein emploi, permettant l'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la qualité de la farine, donc du pain.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 51, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Longuet un rapport fait au nom de la commission de la France d'outre-mer, sur la proposition de résolution de MM. Jules Castellani, Laingo, Longuet, Zafimahova et Ramampy tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la représentation de Madagascar au sein du comité spécial du riz, prévu par le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953. (N° 48, année 1954.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 49 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Berthoin, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1953, portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1953; 2° ratification de décrets, adoptée par l'Assemblée nationale. (N° 45, année 1954.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 50 et distribué.

— 5 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes:

I. — « M. Auguste Boudinot demande à M. le président du conseil:

« 1° Quand il compte prendre les mesures qui s'imposent pour accorder aux fonctionnaires des départements d'outre-mer la rémunération juste et équitable qu'ils attendent toujours.

« Le décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953 a prévu, à l'article 10 du titre II, à titre provisoire, un complément temporaire de 5 p. 100 de la majoration de traitement instituée par l'article 3 de la loi du 3 avril 1950;

« Le retard mis à signer ce décret, attendu depuis le mois de juillet 1953, laissait espérer un relèvement de cette majoration de traitement répondant à la réalité;

« Tous les éléments, pour apporter une solution définitive au problème étant actuellement réunis, il est urgent que des mesures définitives soient prises, sans nouveau retard, pour éviter de nouveaux troubles sociaux dans ces départements;

« 2° S'il entend décider l'extension aux départements d'outre-mer du bénéfice du décret du 17 septembre 1953, allouant une indemnité spéciale dégressive aux personnels rémunérés sur la base d'un salaire ou d'un traitement correspondant à un indice hiérarchique inférieur ou égal à 162. »

II. — « M. Arthur Ramette, rappelant qu'une enquête administrative a été ouverte, en mai 1953, sur des irrégularités relatives à la vente d'un terrain appartenant à la ville de Lille, irrégularités dont le maire de ladite ville est accusé d'être complice et bénéficiaire,

« Demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelles raisons les conclusions concernant cette affaire n'ont pas encore été dégagées et cela malgré que les enquêteurs désignés lui aient, depuis plusieurs mois déjà, fourni toutes informations sur cette affaire;

« Demande, en outre, s'il entend produire rapidement les conclusions sur ce scandale et prendre éventuellement les sanctions qui s'imposent. »

(Cette question résulte de la transformation en question orale avec débat de la question orale simple n° 469.)

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date des débats aura lieu ultérieurement.

— 6 —

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'ai reçu des lettres par lesquelles MM. Symphor, Lodéon et Boudinot déclarent retirer les questions orales avec débat qu'ils avaient posées à M. le président du conseil sur la grève des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer et qui avaient été communiquées au Conseil de la République dans sa séance du 8 juillet 1953.

Acte est donné de ces retraits.

— 7 —

VERIFICATION DE POUVOIRS

DÉPARTEMENT D'ORAN (2^e COLLEGE)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 2^e bureau sur l'élection de M. Benmiloud Khelladi en remplacement de M. Sid Cara Cherif, démissionnaire (département d'Oran, 2^e collège).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 17 février 1954.

Votre 2^e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 2^e bureau.

(Les conclusions du 2^e bureau sont adoptées.)

M. le président. En conséquence, M. Benmiloud Khelladi est admis. (Applaudissements.)

— 8 —

DEMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION ET CANDIDATURE A CETTE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Alfred Paget comme membre suppléant de la commission des boissons.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. Alfred Paget.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 16 du règlement.

— 9 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT A L'EGARD DE LA JEUNESSE

Suite de la discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la question orale avec débat suivante:

« M. Léo Hamon demande à M. le président du conseil d'exposer la politique d'ensemble que son Gouvernement entend suivre vis-à-vis de la jeunesse française afin de répondre à ses besoins et aspirations concernant notamment:

« L'éducation nationale;

« Le plein emploi;

« Le logement;

« La liberté d'opinion et de manifestation. »

(Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'éducation nationale.)

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. André Marie, ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, le ministre de l'éducation nationale ne se jugerait pas entièrement digne de sa mission s'il était exact que ses décisions, ses intentions et ses projets ne se situent pas dans une politique d'ensemble, si autrement dit il ne s'inspirait pas d'une doctrine.

Sans doute, mes interventions devant le Parlement n'ont pu revêtir jusqu'ici l'aspect exhaustif que j'aurais souhaité. Nous sommes prisonniers, les uns et les autres, des techniques parlementaires. Lorsque, par exemple, je présente aux Assemblées le budget de l'éducation nationale, je m'efforce toujours, certes, de faire apparaître des intentions d'ensemble. Il arrive pour-

tant, par la force des choses, que les éléments de doctrine ainsi présentés s'estompent dans la monotonie des déroulements chiffrés et qu'ainsi l'inspiration générale de l'action ministérielle n'apparaisse pas aux auditeurs avec tout le relief désirable.

Je remercie donc très sincèrement M. Léo Hamon et les sénateurs qui l'ont suivi à cette tribune, MM. David, Barré et Malonga, de me donner l'occasion de faire, devant le Conseil de la République et devant l'opinion, la synthèse de nos principes et de nos perspectives.

Aussi bien, je n'aurai guère besoin, pour ce faire, que de transposer dans le discours des réalités positives qui sont de nature, je l'espère, à apporter au Conseil de la République les assurances nécessaires. Je définirai tout à l'heure la politique de la jeunesse que je poursuis et que j'entends parachever; mais avant de couronner ainsi ma réponse à M. Hamon je désire montrer dans quels faits précis et nombreux notre doctrine s'est réalisée déjà et je suis assuré que votre Assemblée sera attentive à ces actes positifs. Selon moi il est d'ailleurs inutile que les aient précédés des affirmations doctrinales dont nous savons bien le prestige, mais aussi les inconvénients, comme il arrive des doctrines préalablement affirmées qui demeurent ensuite infécondes.

D'abord je vous entretiendrai des réalisations et des perspectives dans l'enseignement, car si je me réfère au libellé même de la question de M. Hamon, c'est l'éducation nationale proprement dite qu'il a placée très naturellement au premier rang dans le texte de sa question et dans ses développements à la tribune.

L'évidence ou le truisme indiquent en effet surabondamment que l'éducation nationale représente la première exigence. Il vous faut d'abord avant de songer au reste — vous verrez que j'y ai largement songé — instruire la jeunesse de France. Pour évident et indispensable que soit cet aspect primordial de ma tâche, les difficultés qui ont dû être surmontées légitimement une démonstration. Je la ferai aussi rigoureuse que possible. Cette démonstration est d'autant plus utile qu'en l'occurrence mon ministère ne s'est pas borné à accueillir les élèves et à les instruire. J'entends, de surcroît, les bien instruire, ce qui signifie que je m'efforce jour après jour d'adapter l'instruction aux nécessités du temps présent.

C'est là l'un des thèmes de l'éloquente intervention de M. Hamon. J'espère lui faire voir que cette adaptation continue et aussi serrée qu'il est possible, je puis l'invoquer à mon tour comme l'un des éléments majeurs de la doctrine de l'éducation nationale et de sa politique.

J'en viens d'abord à l'enseignement dans le premier degré. Là, deux questions se posent : avons-nous pu instruire, c'est-à-dire recevoir dans nos écoles les enfants d'âge scolaire ? Avons-nous pu les bien instruire ? Il est exact que pour recevoir des effectifs primaires accrus, cette année, de 230.000 écoliers par rapport à l'année précédente, nous avons dû faire face à de grosses difficultés, difficultés heureuses n'est-il pas vrai, puisqu'elles résultent de l'accroissement considérable du taux de la natalité française, à partir de 1946 et de 1947.

Je n'ai pas besoin de dire que cet affleurement de la vague de haute natalité au seuil de nos écoles maternelles et primaires avait été prévu par les directions générales et par mes prédécesseurs. Le Gouvernement et le Parlement m'avaient donné, non sans quelque insistance de ma part, dès le mois d'août et le mois de septembre 1951 — on me permettra de le rappeler — les moyens strictement nécessaires.

Je n'ai donc pas l'intention, car j'aurais le sentiment de trop user de l'attention du Conseil de la République, de développer ici une nouvelle fois le budget de l'éducation nationale; je l'ai fait le 30 novembre dernier devant l'Assemblée nationale et j'avais informé préalablement, au moins partiellement, votre propre Assemblée dans sa séance du 20 novembre dernier.

Je me bornerai donc ce matin à redire à cette tribune des chiffres essentiels et globaux.

Pour recevoir les élèves de l'enseignement primaire, il fallait d'abord construire. Mon premier soin, à mon arrivée rue de Grenelle, a été de faire utiliser à plein les crédits de construction ouverts à mon ministère. Mes efforts n'ont pas été vains et puisque c'est sur l'enseignement du premier degré que porte maintenant la vague de haute natalité, c'est à son propos que je dirai quelques mots de l'effort accompli pour l'ensemble du budget de l'éducation nationale.

En 1950, alors que l'on apercevait déjà tout près de la porte de nos écoles maternelles et de nos écoles primaires un afflux scolaire très élargi, le montant des crédits de paiement s'était élevé à 32 milliards, dont 6 milliards en crédits de report; le crédit utilisé avait été de 13 milliards. Ainsi, à la fin de 1950, 18 milliards et demi sur l'ensemble des crédits ouverts à mon prédécesseur n'avaient pu être utilisés.

En 1951, à partir d'une époque dont j'entends revendiquer, bien entendu, la pleine et exclusive responsabilité, les crédits

de paiement ouverts étaient de 40 milliards, dont les 18 milliards de crédits de report dont je viens de parler. Sur ce total, 23 milliards seulement ont pu être utilisés et 16 milliards et demi ont été reportés à nouveau sur l'année 1952.

Ainsi, mesdames, messieurs, au moment où déjà les besoins accrus de l'éducation nationale étaient plus que prévisibles 18 milliards et demi étaient reportés en 1950 et 16 milliards et demi en 1951, c'est-à-dire qu'en face de besoins urgents, impérieux, pour ne pas dire dramatiques, on ne trouvait pas à cette époque le moyen d'employer l'intégralité des crédits, d'ailleurs insuffisants, votés par le Parlement.

En 1952, les crédits ouverts se sont élevés à 39 milliards, les crédits utilisés à 33 milliards, en sorte que les reports qui étaient l'année précédente de 16 milliards et demi descendaient en douze mois à 6 milliards. En 1953, crédits de paiement ouverts : 47 milliards; crédits de paiement utilisés, 45 milliards; report, par conséquent, abaissé de 6 milliards, montant de l'année précédente, à 2 milliards.

Pour 1954, dans le projet de budget présenté au Parlement, les crédits de paiement proposés se montent déjà à 56.015 millions. Mais vous n'ignorez pas — vous avez pu le lire dans un communiqué — que, sous la présidence de M. Laniel, un conseil interministériel s'est tenu entre mon collègue et ami, M. le président Edgar Faure, ministre des finances et des affaires économiques, et moi-même la semaine dernière, et que le Gouvernement, désireux, dans un but de reprise économique, de déposer très prochainement un projet d'expansion économique, a décidé d'y adjoindre un chapitre spécial pour l'expansion culturelle, universitaire, scientifique et artistique.

C'est un ensemble de 10 milliards, au titre de l'équipement, qui vient naturellement s'ajouter aux 56.015 millions du projet primitif, lequel est déjà voté sous la forme de deux douzièmes. En effet, vous n'ignorez pas que les douzièmes provisoires que vous avez votés ont cette originalité toute particulière d'avoir été calculés exceptionnellement, non pas sur les crédits de l'année dernière, mais sur des crédits majorés, c'est-à-dire bénéficiant des majorations prévues par les lettres rectificatives déjà déposées. De sorte qu'à l'heure actuelle, encore que deux douzièmes seulement soient votés, je dispose d'un volume de crédits d'équipement, pour l'année 1954, de 56.500 millions. Lorsque, dans quelques jours, vous aurez voté — je ne crois pas me tromper en disant que ce sera à l'unanimité si j'ai souvenir du vote unanime de la motion du Conseil de la République demandant que soient satisfaits par priorité les besoins de l'éducation nationale — les 10 milliards demandés par le Gouvernement, ce sera du crédit, jamais atteint, de 66.015 millions, que disposera le ministre de l'éducation nationale pour l'équipement scolaire.

Je ne dis pas que ce chiffre représente l'intégralité des besoins tels qu'ils avaient été fixés et définis par le plan Le Gorgeu. Je ne dis pas non plus — si l'absence de caprice parlementaire me permet de persévérer (*Sourires*) — que l'exécution de ma tâche sera facile, même avec ce chiffre important; mais ce que je veux dire, c'est qu'un chiffre pareil n'a jamais été atteint dans l'histoire de la III^e ou de la IV^e République. Ce chiffre de 66.015 millions représente pour 1954 une majoration immédiate de plus de 50 p. 100 sur le crédit d'équipement dont je disposais pour 1953.

Voilà, mesdames, messieurs, des chiffres, me semble-t-il, qui devaient être connus, qui devraient être répétés. Il est extrêmement facile, dans des meetings de grandes salles ou des manifestations de rues — et nul plus que moi ne comprend ces explosions naturelles d'une jeunesse parfois déçue — il est tout à fait possible de parler de l'abandon de la jeunesse, mais je demande que, dans les difficultés nombreuses, lourdes et variées que traverse notre pays renaissant, on veuille bien, avec équité et avec justice, enregistrer l'effort substantiel qui est déjà réalisé.

Je vous ai parlé des crédits de paiement. Je voudrais, maintenant, plus particulièrement vous entretenir des crédits de programmes. Vous le savez, nous sommes arrivés à 66 milliards, précisément dans le cadre de la politique d'expansion économique décidée par le Gouvernement. Mais je ne me fais pas d'illusions, les chiffres ne sont pas tout. Il nous fallait une politique de construction très diligente. Nous y sommes parvenus grâce aux projets-types et aux commandes groupées qui présentent le double et considérable avantage d'économiser singulièrement les deniers de l'Etat et des communes, puisque nous avons pu abaisser de plusieurs millions le coût d'une classe et d'un logement d'instituteur et en accélérer l'exécution.

Il en est résulté que, pratiquement, tous les élèves qui se sont présentés à la porte de nos écoles primaires y ont été reçus. J'entends bien qu'ils sont parfois, peut-être souvent, trop nombreux dans certaines classes. J'entends bien que certaines classes s'avèrent, hélas, chaque jour, comme les humains, plus vieilles, plus vétustes. J'entends bien qu'il en est des écoles comme des pauvres êtres, qu'il en est dont il est impossible de

« réparer des ans l'irréparable outrage ». Mais soyons justes ! Ces écoles ne sont tout de même pas vétustes depuis que j'ai l'honneur d'être rue de Grenelle !

Nous avons un triple problème à résoudre et, quand j'en évoquerai l'élément principal, je le ferai plus particulièrement devant le président de cette séance. Nous avons des départements où les deux tiers, presque les trois quarts des écoles primaires étaient pulvérisées et, lorsque je suis arrivé rue de Grenelle, j'ai reçu la visite d'un sénateur, qui était M. Boivin-Champeaux, venu me signaler encore le retard de la reconstruction des écoles détruites par le conflit. Non seulement les écoles étaient vétustes, inutilisables, non seulement il fallait les remplacer ou les reconstruire, mais il était nécessaire aussi de les agrandir, pour un afflux annuel de 250 à 270.000 écoliers de plus qu'à la rentrée précédente.

Nous avons pu assurer cet accueil, grâce à l'ouverture de 2.100 postes nouveaux, inscrits au budget, auxquels se sont ajoutés 900 postes supplémentaires, ultérieurement consentis par le secrétaire d'Etat au budget, et enfin 250 postes résorbés sur les emplois d'instituteurs jusqu'ici consacrés à des tâches administratives, ce qui me permet, mesdames, messieurs, de totaliser les créations de postes au chiffre tout de même impressionnant de 3.950.

Je vous prie de croire que je n'oublie pas qu'en septembre 1954, 280.000 écoliers nouveaux se présenteront au seuil des écoles primaires. Je compte obtenir, pour 1954, 1.900 postes primaires, 400 postes d'écoles maternelles, 300 postes de cours complémentaires, soit au total 2.600 postes entièrement nouveaux.

Sera-ce suffisant ? J'ai décidé de vous présenter un exposé objectif. Sera-ce suffisant ? Très probablement non ! Mais, j'en ai la certitude morale, M. le ministre des finances et M. le secrétaire d'Etat au budget m'accorderont, lorsque les besoins apparaîtront avec une nette précision, les suppléments nécessaires et, une fois encore, nous ferons face à l'heureuse montée des effectifs de l'enseignement du premier degré.

Faut-il maintenant parler de l'orientation donnée à notre enseignement du premier degré pour que, selon le vœu de M. Léo Hamon, il soit, lui aussi, exactement adapté aux nécessités du temps présent ?

Vous savez ce que réalise l'école primaire française. Vous savez que l'étranger se tourne souvent vers nous pour nous demander des conseils et des exemples. Vous savez aussi combien la doctrine de l'école publique, fixée par Victor Duruy, par Jules Ferry, constitue l'assise fondamentale de l'esprit français. Elle le doit à la qualité pédagogique exceptionnelle et à la grande probité d'esprit de l'ensemble de notre corps enseignant.

Je suis heureux d'aller au devant, j'en suis sûr, des sentiments de votre Assemblée en lui rendant ce matin, du haut de cette tribune, le fervent hommage de la nation. (*Applaudissements.*)

Sans y insister, il me sera cependant permis d'évoquer le grand effort chaque jour accompli par la direction générale de l'enseignement primaire, pour maintenir cet enseignement en harmonie avec les exigences du progrès.

Vous connaissez d'abord l'extension importante des classes de perfectionnement destinées à recevoir les enfants que leurs moyens intellectuels ou leur santé empêchent de suivre les classes normales. Cette extension est maintenant facilitée par l'existence du centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise qui forme chaque année deux promotions de maîtres spécialisés. Vous connaissez aussi l'extension appréciable de nos classes de plein air qui permettent aux enfants de santé délicate de recevoir à la fois l'instruction et les bienfaits d'un régime aéré et surveillé.

Vous connaissez enfin l'élargissement de nos cours post-scolaires agricoles pour les jeunes gens et agricoles ménagers pour les jeunes filles, élargissement déjà important et qui sera encore facilité grâce au projet de loi qui sera déposé devant le Parlement pour coordonner et étendre les efforts communs du ministère de l'agriculture et du ministère de l'éducation nationale.

Vous connaissez enfin le rôle important des cours complémentaires qui préoccupent à juste raison votre commission de l'éducation nationale et son président, M. Bordeneuve. Nous ne cessons d'étendre le réseau bienfaisant que ces cours complémentaires tendent sur le pays pour le plus grand profit des populations rurales auxquelles nous destinons nos cours complémentaires à orientation agricole. Si j'ajoute que les bourses distribuées dans les cours complémentaires sont relativement aussi nombreuses que dans les autres ordres d'enseignement, vous reconnaîtrez avec moi que ces quelques exemples attestent de notre souci d'adapter l'enseignement du premier degré aux nécessités de la conjoncture sociale et économique.

Mais, cours complémentaires et enseignement post-scolaire agricole, aussi bien qu'ils remplissent leur mission, ne sauraient, dans l'état actuel, répondre à toutes les nécessités. De cette

constatation procède l'un des principes de la réforme de l'enseignement qui, dès que le Conseil supérieur de l'éducation nationale aura donné ses avis, sera soumise aux délibérations du Parlement. Je ne pense pas qu'il soit désirable d'imposer à tous les jeunes Français une prolongation obligatoire de la scolarité jusqu'à dix-huit ans. Ce serait aller parfois aussi bien contre les impossibilités de certaines natures que contre le principe de l'orientation et de la sélection.

Mais ce que nous ne pouvons pas imposer, nous devons le proposer aux jeunes Français ; et si mes suggestions sont suivies, une nouvelle et considérable extension en résultera pour nos cours complémentaires et les cours complémentaires post-scolaires, agricoles, ménagers, industriels et commerciaux qui, en même temps que nos cours complémentaires et après eux, continueront la formation de nos jeunes, citadins ou ruraux, qui n'entrent pas dans les établissements du second degré et dans les établissements d'enseignement technique.

Je n'ai pas dit que cette activité post-scolaire achèverait la formation de nos jeunes gens. Bien loin de vouloir les enfermer dans la routine du métier ou dans la dépendance étroite des idées toute faites, cet enseignement aura pour tâche, comme les autres, de donner à notre jeunesse des points de départ nouveaux pour une culture qui, nous le savons bien, ne s'achève jamais qu'avec la vie elle-même.

M. Léo Hamon. Très bien !

M. le ministre. J'aborde maintenant les problèmes que pose l'enseignement du second degré. Quelles ont été et quelles seront demain, dans cet ordre d'enseignement, nos possibilités d'accueil ? Nos effectifs se sont accrues en un an de 25.000 élèves, en nombre rond, soit à peu près 5 p. 100 de l'effectif total ; mais les 1.450 salles de classes que j'ai aménagées en 1953, les 10.400 places de réfectoire que j'ai créées ont montré que le problème avait été étudié et que les mesures prises étaient satisfaisantes.

Nous jouissons actuellement d'un calme relatif, provisoire. Ces 25.000 élèves que nous accueillons dans les établissements secondaires à chaque rentrée ne proviennent pas encore, notez-le bien, de l'élevation du taux de la natalité, qui ne se répercute encore qu'au stade primaire ; mais cette augmentation vient tout simplement et heureusement de l'élevation du taux de « scolarisation ». Le mot, je m'en excuse, est barbare, mais il désigne dans sa forme assez critiquable une réalité singulièrement réconfortante : la volonté des familles françaises de plus en plus nombreuses d'assurer à leurs enfants des études prolongées.

Il est prévisible qu'en 1954 ce taux de scolarisation s'élèvera de nouveau. Les prévisions communes à M. le directeur général de l'enseignement du second degré et au ministre de l'éducation nationale nous amènent à penser qu'il nous faudra accueillir à la rentrée du cycle secondaire, le 23 septembre prochain, quelque 28.000 lycéens de plus qu'à la rentrée de 1953 où, vous le savez, nous en avons déjà accueilli 25.000 de plus qu'à la rentrée de 1952. Ultérieurement, dans trois ans exactement, les établissements secondaires devront recevoir à leur tour le flot montant issu des années de forte natalité mais nous n'aurons encore en face de nous, en 1955, dans le second degré et le technique, que les élèves des années de faible natalité de la guerre : 1943, 1944. Et si je puis disposer — je crois vous en avoir fait la démonstration affirmative — de crédits suffisants pour poursuivre l'effort de construction entrepris, la rentrée des lycées et des collèges ne posera pas de difficultés nouvelles.

Je vous ai dit que l'éducation nationale ne veut pas se borner à recevoir ses élèves. Elle veut, répondant au souhait de M. Léo Hamon, les recevoir mieux et les instruire mieux.

Les recevoir mieux, cela implique de nouveaux lycées et collèges à Paris et en province. Je ne puis énumérer devant vous, car ce serait vraiment abuser de votre attention, toutes les constructions, tous les agrandissements ou aménagements, dont les chantiers sont en cours ou vont être ouverts incessamment. Je me bornerai à dire que j'espère disposer, pour 1954, après le vote du budget de mon ministère, d'une somme de 9 milliards en nombre rond, qui s'ajoutera aux 9.700 millions utilisés au titre de 1953.

Là encore, pour l'enseignement du second degré comme pour l'ensemble de l'équipement scolaire, nous avons certes des besoins supérieurs. La commission du plan d'équipement, présidée par mon éminent ami M. le conseiller d'Etat Le Gorgeu, avait prévu pour le second degré des crédits nettement supérieurs, et dont l'utilité ne peut être contestée par personne, en tout cas certainement pas par le ministre de l'éducation nationale.

Les nécessités de l'équilibre financier n'ont pas permis au Gouvernement, vous le savez, de m'ouvrir actuellement ces crédits. Cependant, M. le président du conseil et M. le ministre du budget ont bien voulu se rendre à mes vives insistances,

et j'avais déjà obtenu, le mois dernier, à titre de palliatif, des crédits supplémentaires pour les différents ordres d'enseignement, dont 1.880 millions pour le second degré, qui devaient être disponibles en juillet prochain, mais qui, grâce au vote plus rapide du plan d'extension culturelle, seront immédiatement mis à ma disposition, bien entendu lorsque le texte aura été adopté par le Parlement.

L'ensemble de ces dotations va me permettre, non pas de donner toute son ampleur à l'effort projeté, mais du moins de continuer à réaliser mon intention de mettre à la disposition des familles et des professeurs des établissements plus nombreux, mieux distribués géographiquement et mieux équipés.

Je ne puis procéder à une énumération. Je me borne tout de même à citer quelques-uns des nombreux projets en cours de réalisation.

Pour Paris: achèvement du lycée de jeunes filles du boulevard Bessières et du lycée de la rue de Tolbiac, construction d'un lycée de jeunes filles à Vincennes — construction décidée, hier matin, par le conseil des ministres.

Pour la région parisienne: construction d'une annexe au Raincy, achèvement des lycées ou des annexes de lycée d'Enghien, de Montgeron, de Saint-Germain-en-Laye, de Sèvres, de Versailles, de Savigny-sur-Orge; construction d'un lycée à Mantes-Gassicourt et mise en route du nouvel établissement secondaire de Neuilly, à la Folie-Saint-Jammes.

En province, achèvement des projets en cours dans plus de vingt villes et plus de 25 constructions de nouveaux lycées et de nouveaux collèges. Vous voyez, mesdames, messieurs, ce que cela représente en une seule année.

L'orientation de l'enseignement du second degré retient très vivement mon attention. Son directeur général M. Brunold, ses professeurs, ressentent profondément comme moi la nécessité de l'adapter au temps présent. Aussi, ai-je préparé ce projet de réforme de l'enseignement qui porte au premier chef sur l'enseignement du second degré. Le Parlement a émis le vœu, auquel je me suis empressé de déférer, d'en être saisi. Si la voie législative risque d'être moins rapide que la voie réglementaire, du moins le ministre de l'Éducation nationale aura-t-il ainsi l'occasion de définir devant vous ses intentions et de recevoir vos suggestions.

Si nous devons donc, me semble-t-il, réserver pour cette discussion prochaine l'examen du fond du problème, j'en retiendrai du moins ce qui répond directement aux préoccupations évoquées mardi à cette tribune et je traiterai dans un instant du plein emploi de la jeunesse, car c'est précisément l'une des préoccupations qui ont inspiré mon projet.

Je ne dis pas et je ne dirai jamais que nous avons trop d'élèves. Bien loin de rechercher je ne sais quel *numerus clausus* qui ne s'exercerait en fait qu'à l'encontre des classes sociales les moins favorisées, notre pays a le devoir d'élargir sans cesse le recrutement de ses élites, et celui, non moins strict, de ne pas laisser ces futures élites s'engager dans des impasses.

Or, l'enseignement du second degré tel qu'il est actuellement conçu conduit seulement au seuil des études supérieures et à quelques concours administratifs ouvrant des emplois subalternes que les bacheliers, d'ailleurs, négligent régulièrement, au nom même des espoirs qu'ils ont formés.

Devant cette masse de candidats qui afflue vers l'enseignement supérieur, comme les fleuves coulent aveuglément vers la mer, les facultés dressent ou essayent de dresser leurs barrages, non pas d'ailleurs dans un obscur dessein, mais dans le souci de trouver chez leurs étudiants la formation solide et large qu'exigent leurs études.

Dès lors, hélas! nous n'avons plus qu'à enregistrer à chacun de ces barrages les passages manqués et les déceptions. Déception de 25 p. 100 des élèves qui, malgré doublements et triplements de classes, ne parviennent pas au baccalauréat, d'où une première catégorie d'aigris, de déclassés, mal préparés, intellectuellement ou moralement, à prendre une autre voie. Déception encore chez ceux qui, le baccalauréat obtenu, échouent devant les propédeutiques. Déception enfin lorsque, la propédeutique absorbée, on poursuit des licences qu'on n'atteint pas toujours. J'ai souvent rappelé et je voudrais encore vous rappeler, pour vous montrer l'ampleur et la gravité du problème, ces chiffres singulièrement éloquentes, émouvants, dramatiques: sur 6.000 étudiants qui, pourvus du baccalauréat, entrent chaque année en première année à la faculté de droit de Paris — car je ne parle que de la faculté de droit de Paris — pour préparer leur licence, je constate qu'au bout de trois ans 800 au plus sortent de la faculté avec la licence espérée.

Ne vous poserez-vous pas, mesdames, messieurs, comme moi-même je me la pose, cette question angoissante: que deviennent donc, à un âge où ils sont tout près d'être appelés par les nécessités du service militaire, ces 5.200 jeunes gens qui n'ont pas obtenu leur licence et qui, pratiquement, pendant trois années, ont perdu leur temps, le plus beau temps d'une

jeunesse qui devrait être fructueuse, à attendre une licence que, finalement, ils n'obtiendront pas?

M. Borgeaud. Très juste!

M. le ministre. Cependant, les carrières du commerce, de la banque, de l'industrie, des assurances, offriront des débouchés valables à ces jeunes gens si, nantis d'une bonne formation générale, ils possédaient, en outre, une formation technique appropriée à la branche d'activité choisie.

Vous apercevez dès lors — et je me permets de vous remercier de l'attention, je le vois, que vous portez à mon exposé, certes aride, sans doute trop long...

Voix nombreuses. Non! non!

M. le ministre. ...mais qui se justifie dans sa précision par l'insistance que vous avez mise vous-mêmes, ce dont je vous remercie, à m'amener à trois reprises à cette tribune, dans un intervalle assez restreint, pour vous fournir des explications auxquelles non seulement vous avez droit, mais auxquelles je suis heureux d'apporter le concours personnel de ma documentation et de mes informations...

M. Henri Barré. Nous vous en remercions!

M. le ministre. ...vous apercevez, dis-je, comment, pour ces jeunes gens, le problème se pose. Nous sommes dans la nécessité absolue d'inviter nos élèves du second degré à mieux connaître les orientations d'avenir qui leur sont offertes et à mieux choisir celles qui s'accordent avec leurs possibilités naturelles.

De là mon intention d'instituer, dans le second degré, à côté du cycle long actuel conduisant au baccalauréat et essentiellement à l'enseignement supérieur, à côté de cette voie prolongée, un cycle d'enseignement moderne spécial, plus court, plus concret aussi, sanctionné, à la fin de la cinquième année d'études, par un diplôme d'études secondaires dont le nom sera à déterminer.

A l'issue de ce cycle, certaines professions pourraient s'ouvrir devant les diplômés et surtout, ces derniers pourraient, en un an ou deux d'études techniques, d'études professionnelles, acquérir la pleine qualification qui les conduirait aux carrières du secrétariat commercial, d'employé supérieur de bureau, de chef d'équipe ou de technicien.

Je suis sûr, mes chers collègues, que vous voyez déjà ainsi se dessiner notre doctrine de l'éducation nationale. Elle s'inspire, vous l'apercevez, du double désir de maintenir les vertus très éprouvées de notre enseignement secondaire français, mais aussi d'infléchir ses efforts vers les nécessités de la conjoncture. Elle impose la sélection, dès le stade du second degré, des élèves qui entreront dans l'enseignement supérieur et, pour les autres, une orientation précoce, une orientation sûre vers un enseignement moderne spécial qui, au lieu d'aboutir à ces déceptions si fréquentes, mettra ses élèves de plain pied avec un métier qui leur soit ouvert, avec une profession authentique et probablement fructueuse.

Voilà l'esprit de la réforme sur laquelle vous aurez, mesdames et messieurs, à ma propre demande, à examiner dans un avenir prochain. Quant à l'esprit de l'enseignement du second degré, je vous décevrais et je décevrais certainement M. Hamon si je ne répondais pas à cette accusation de sclérose qu'il a cru pouvoir adresser à l'ensemble de nos enseignements. Elle est, je crois pouvoir le dire, sans fondement.

Pour l'enseignement supérieur, je vous demande la permission de réserver l'examen de cette question particulière dans un instant. L'accusation de sclérose est pareillement — qu'on me permette de le dire — aussi totalement inexacte que pour l'enseignement du second degré.

Faut-il rappeler que nos lycées ont depuis 1946 un creuset de recherches et de progrès pédagogiques incontestables?

Faut-il souligner que, bien loin d'avoir été abandonnées, comme on me l'a reproché, et comme on l'a dit inexactement, les classes nouvelles ont donné, depuis octobre 1952, naissance à 200 classes pilotes, qui pratiquent précisément ou expérimentent dans la discrétion qui entoure les véritables labeurs, cette méthode active, cette participation directe des élèves à la classe que M. Léo Hamon appelait, avant-hier, de tous ses vœux?

Faut-il ajouter que les innovations les plus heureuses des classes nouvelles ont été, par moi, élargies cette année à toutes les classes de sixième et de cinquième, et que ces classes consacrent une partie de leur activité à l'étude du milieu qui nous a paru utile pour former les qualités d'action personnelle de l'élève et pour le mieux insérer dans l'étude concrète des réalités présentes?

De même, grâce aux heures supplémentaires créées dans ce dessein, les conseils de classes se réunissent deux fois par mois, non pas pour de vains ou académiques propos, mais pour

étudier leurs élèves, leurs succès, les insuccès de chacun et pour rechercher à définir d'abord et à utiliser ensuite les véritables aptitudes.

La pédagogie a d'abord été une longue discussion sur l'art d'enseigner. Les écoles inspirées de Rousseau, se sont, vous le savez, opposées entre elles; elles se sont opposées surtout à la tradition scolaire française, fondée sur l'autorité du maître et sur l'effort solitaire de l'élève, pourtant si éloquemment défendue au point qu'il en est résulté plus d'une hésitation par un certain propos d'Alain que vous connaissez bien. Il n'était, pour la faire quitter le brouillard, que de la mettre à l'épreuve et de substituer enfin à des discussions théoriques sans issue le contrôle des résultats concrets. L'enseignement du premier degré, s'y était déjà depuis longtemps employé. Les classes nouvelles d'hier, nos classes pilotes d'aujourd'hui, les conditions nouvelles de l'enseignement dans nos classes de cinquième et de sixième de lycées, constituent désormais, pour l'enseignement secondaire, le banc d'essai qui lui manquait.

De surcroît ces conseils de classe ne se bornent pas à comparer les méthodes et à confronter les résultats. Ils s'attachent et ils devront s'attacher de plus en plus à rechercher au delà des insuccès apparents leurs causes profondes. Le défaut d'intelligence est bien loin d'expliquer toutes les inaptitudes scolaires. L'élève est un enfant qui vit lui aussi, dans une certaine situation économique et sociale, dans une certaine ambiance familiale. De là sourdent des influences obscures mais puissantes dont nous commençons à distinguer les effets et la lourde portée, spécialement lorsqu'elles s'exercent sur certaines natures d'enfants plus sensibles que d'autres aux ébranlements intimes et aux amertumes secrètes.

Est-il juste, cher monsieur Hamon, de parler de la sclérose de l'université française alors que, des deux hémisphères, les plus hautes autorités pédagogiques et une foule de professeurs accourent chaque mois, presque chaque semaine, rejoindre nos propres maîtres dans ce très beau, dans cet admirable centre international pédagogique de l'université de France installé dans l'immeuble historique de l'ancienne école normale supérieure de Sèvres ?

Ne faut-il pas plutôt souligner, sans fausse modestie, que cette grande maison est au premier rang du progrès pédagogique mondial et qu'elle sert magnifiquement cette renommée de l'intelligence française qui demeure l'une des plus sûres assises de notre prestige et d'un crédit qui, celui-là, n'est pas dans la dépendance des crises économiques. (*Applaudissements.*)

Sur ce point, je n'ajouterai qu'un dernier mot. J'ai encore dans les oreilles, les louanges, les louanges affectueuses qu'adressaient à notre enseignement français, secondaire ou supérieur, à notre personnel enseignant, les huit recteurs argentins que je recevais avant-hier matin dans mon cabinet, rue de Grenelle. Si la tâche d'un ministre comporte des moments difficiles, je dois dire que des conversations comme celles que j'ai échangées avec ces représentants les plus authentiques, les plus qualifiés, des savants et des littérateurs de la République Argentine apportent un singulier réconfort et de très heureuses compensations à toutes les misères gouvernementales. Je n'ajouterai donc qu'un mot, je dirai que notre enseignement est si peu figé dans je ne sais quelles habitudes dépassées, que nos établissements viennent d'accueillir de la façon la plus significative une toute récente circulaire du directeur général de l'enseignement du second degré qui appelle maîtres et chefs d'établissement à mettre au premier plan la formation pratique acquise par les actes du sens civique et de l'esprit de coopération chez les élèves.

Mesdames, messieurs, je me suis expliqué devant vous sur l'enseignement du premier degré, sur l'enseignement du second degré. J'arrive à l'enseignement supérieur.

Vous avez évoqué, cher monsieur Hamon, l'encombrement de l'enseignement supérieur, et vous avez beaucoup douté qu'il soit adapté au développement de la science. A son sujet, vous avez redouté qu'une grave sclérose ne le retienne de se plier aux exigences et aux possibilités d'aujourd'hui. Sans optimisme excessif, en toute objectivité, je voudrais vous rassurer. S'il faut évoquer d'abord la situation matérielle de l'enseignement supérieur, je ne célerai pas qu'il a été, qu'il est encore à l'étroit, très à l'étroit, que des solutions provisoires, parfois fort peu satisfaisantes, ont été mises en œuvre pour assurer son fonctionnement. Je n'ignore pas qu'une partie des cours de la faculté de droit de Paris se donne dans les salles du Palais de la Mutualité. Il y sera mis fin, monsieur Léo Hamon, à la prochaine rentrée scolaire de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements.*)

Je ne pense d'ailleurs, ni que ces salles, accoutumées à des meetings plus véhéments et plus divers, rougissent de cet usage, ni surtout que cette transplantation passagère, nuise beaucoup au bon travail de nos cadets, les vôtres, et surtout les miens.

Solution de fortune, dira-t-on. Mais sait-on bien que le nombre de nos étudiants s'est élevé de 78.000 en 1939 à 147.000 en 1953,

c'est-à-dire qu'il a plus que doublé. Ce flot débordant était-il entièrement prévisible, alors que, évidemment, ce n'est point, encore moins que pour l'enseignement du second degré, la vague de natalité qui le gonfle ?

Je dirai tout à l'heure la doctrine de mon ministère devant cette affluence doublée de nos étudiants. Pour l'heure, je me borne à demander qu'on m'accorde que de nouvelles facultés ne s'édifient pas en un tournemain. Elles ne se trouvent pas financées, construites, aussi rapidement que s'accroissent les statistiques de nos universités. J'ai le droit de dire que le ministère de l'éducation nationale a fait face, aussi rapidement, aussi largement qu'il était possible de le faire, au double obstacle des retards du passé et des délais de construction, car le problème ne date pas d'aujourd'hui. Or les budgets des années 1947 à 1950 n'avaient pu qu'à peine amorcer les solutions. Les problèmes délaissés ne font que s'ajouter les uns aux autres. Ils font boule de neige.

J'ai donc dû, depuis le mois d'août 1951, faire face à des besoins que leur amoncellement rendait très lourds, presque insurmontables. Courageusement, depuis 1952, le Parlement et le Gouvernement résolvent une tranche de ces difficultés. En 1953, dans chaque ville de faculté, des travaux très importants ont été réalisés qui étaient depuis fort longtemps attendus. Je ne les énumérerai pas.

Les étudiants, s'ils sont de bonne foi, les ont sous les yeux et peuvent en parler.

Je demande à chacun de vous d'être attentif à ce qui a été fait. Que l'on regarde autour de soi et que l'on veuille bien prendre acte, aussi, du programme qui va être réalisé pour 1954. Chacun aura ainsi les moyens de se donner à lui-même une opinion indépendante et équitable.

Voici donc les points saillants de notre programme de 1954. Je n'indiquerai, faute de temps, que les constructions de plus de 100 millions, laissant dans l'ombre, vous vous en rendrez compte, des constructions qui sont cependant d'une substantielle importance.

A Aix-en-Provence, construction d'une nouvelle faculté de médecine; à Clermont-Ferrand, dont l'école de médecine vient d'être transformée en faculté, agrandissement considérable de la faculté des sciences; à Lille, aménagement de l'ancienne faculté de médecine pour y recevoir une faculté des sciences très élargie. Vous savez que la faculté de médecine s'est transférée dans ce vaste centre hospitalier que nous avons inauguré il y a quatre ou cinq mois, si j'ai bonne mémoire...

M. Ramette. Et la maison des étudiants ?

M. le ministre. On s'en occupe, mais c'est du ressort du service social, et je parle en ce moment du point de vue pédagogique, me réservant de traiter tout à l'heure des réalisations pour les services sociaux, restaurants, cités, qui forment un chapitre à part. Je veux me borner ici aux locaux d'enseignement, et je parlerai dans un instant, ce qui me paraît plus normal puisque le budget lui-même comporte des chapitres distincts pour l'enseignement et pour les services sociaux des étudiants, des crédits relatifs à ces derniers. Pour le moment, j'envisage uniquement les réalisations dans le domaine de l'enseignement au sens strict du mot.

A Lyon, agrandissement très important de la faculté de lettres; à Caen, poursuite de la reconstruction totale de l'université; à Nancy, gros travaux d'aménagement de la faculté de médecine; à Toulouse, construction d'un institut d'études politiques et d'une école nationale supérieure d'électricité et d'hydraulique; à Paris, enfin, construction d'une nouvelle faculté des sciences, aménagement considérable de l'actuelle faculté des sciences, construction de l'institut de l'Amérique latine dans la rue Saint-Guillaume, construction — financée par l'office des H. L. M. de la Seine — de la résidence universitaire d'Antony, où les premiers coups de pioche vont être donnés dans les jours qui viennent. Cette nouvelle cité universitaire, de style simple mais très confortable, pourvue de tous les services, de tous les aménagements modernes, permettra de loger 2.000 étudiants célibataires et 500 ménages.

Ce sont là, me semble-t-il, des preuves tangibles de notre effort. Leur énumération me permet d'examiner, en suivant le rythme général de cette réponse, notre politique de l'enseignement supérieur. A vous, messieurs, de dire si elle mérite ce reproche de paralysie qui lui a été adressé.

Je ne puis, à cet égard, que donner des exemples; je crois, au demeurant, qu'ils sont pleinement significatifs. Voici l'exemple des études de droit, il est tout à fait d'actualité puisque les récents conseils des ministres ont étudié le projet de réforme élaboré par mes soins en vue d'un aboutissement que j'espère fermement devoir être très prochain.

La licence actuelle ne permet pas toujours, ni même souvent, aux licenciés de trouver la situation correspondante. Pourquoi ? Parce que la licence n'est pas adaptée aux nécessités des emplois. Elle prépare bien aux fonctions juridiques, beaucoup moins bien aux fonctions administratives et commerciales, pas

du tout aux fonctions industrielles. Il fallait répondre pourtant à ces différents besoins. De là le principe de la réforme.

Pour la formation des futurs cadres de la vie économique, les études juridiques, bien loin d'être allongées, vont être ramenées à deux années seulement au lieu de trois. Ces deux années constituent un cycle homogène et complet, sanctionné par le titre, qui sera très revalorisé, de bachelier en droit. Grâce à la large part qui sera faite aux sciences économiques, administratives et politiques, il mettra les étudiants au niveau exact de leurs futures professions qui s'ouvriront alors largement à eux dans la banque, les administrations publiques et privées, dans l'industrie, dans le commerce. En outre, une place très importante sera consacrée — et c'est une totale nouveauté — aux travaux pratiques. De cette façon, l'adaptation sera rapide et appréciée également par les employeurs et par les candidats.

En même temps qu'il sera un cycle complet comportant en lui-même ses moyens et ses fins, le cycle de deux ans constituera un tronc commun, si je puis m'exprimer ainsi, à partir duquel trois orientations s'offriront aux étudiants désireux de devenir des juristes spécialisés. Donc, trois options pour les troisième et quatrième années: l'option « droit privé » qui conviendra aux carrières juridiques — magistrats, barreau, avoués, etc. — ; l'option « droit public et sciences politiques » qui s'adressera aux futurs administrateurs, diplomates, etc.; l'option « économie politique » destinée aux futurs cadres de l'industrie, de la banque, du commerce intérieur et extérieur.

Notre politique du personnel de l'enseignement supérieur a-t-elle suivi l'évolution démographique ?

De 1952 à 1954, 26 chaires auront été créées, 109 maîtrises de conférence, 84 emplois d'agrégés des facultés de médecine et de droit, 83 emplois d'agrégés préparateurs et chefs de travaux, 5 postes d'astronome ou d'astronome adjoint, 184 emplois d'assistance. Ceci, je le répète, de 1952 à 1954, qui naît.

Je dois maintenant, pour bien répondre à mon honorable interpellateur, définir l'esprit de l'enseignement supérieur. Bien loin de s'attarder aux méthodes surannées et dans des formes dépassées, il s'infléchit de très près sur l'évolution de la science. Certes, mon cher collègue, les progrès du savoir humain sont devenus aujourd'hui à ce point rapides que, pour connaître à tous moments le dernier aspect des questions, il est nécessaire d'être hautement spécialisé.

La vocation de l'enseignement supérieur français aurait pu, dès lors, hésiter entre ces formules anciennes qui conféraient à l'enseignement de chaque maître un assez large caractère de généralité et, par exemple, les formules américaines qui, au contraire, accentuent profondément les spécialisations personnelles.

Le problème est de longue résonance, vous l'entendez bien, car il nous proposait un choix entre deux voies opposées. Fallait-il, immédiatement après le baccalauréat, obliger l'étudiant à choisir une spécialisation nettement marquée ? Dans certains pays étrangers, un ingénieur, par exemple, doit d'emblée indiquer s'il s'orientera vers les constructions navales, les fabrications mécaniques, les mines ou cent autres spécialités encore. S'il choisit les mines, il n'étudiera que les mines. Bien plus, s'il choisit les puits de pétrole, il devra le préciser dès son entrée à l'école et il sera informé seulement des procédés d'extraction du pétrole. Mais cette spécialisation au second degré est encore jugée insuffisante. On demandera donc à l'étudiant, dès le premier jour, s'il s'occupera du forage des puits ou, entre autres, des installations de surface et, s'il a choisi le forage, une nouvelle spécialisation au 3^e degré lui sera imposée. Il n'étudiera que le forage des puits de pétrole.

Ne fallait-il pas plutôt — et la formule que je vais indiquer maintenant est la nôtre, parce que, vous l'entendez bien, elle est infiniment plus conforme à notre propre génie — ne fallait-il pas plutôt distribuer à l'étudiant d'abord une formation générale, le plus souvent étendue sur trois années, et lui offrir ensuite un cycle de spécialisations d'une ou de deux années ? Pour garder l'exemple des industries de type physique, l'étudiant étudiera d'abord la physique générale. Est-ce que, pour autant, on sera fondé à parler de sclérose ? D'autant moins, me semble-t-il, que le sujet le plus classique n'implique nullement un enseignement stéréotypé et vieilli. Il peut fort bien être traité dans un style moderne et actuel qui le renouvellera et le redistribuera dans une perspective nouvelle, soucieuse de rattacher aux notions anciennes les découvertes les plus récentes. Ce style moderne et ce sens de la synthèse constante de l'ancien et du nouveau, telles sont les caractéristiques de notre enseignement supérieur, parce que telles sont les exigences de l'esprit français. Que l'on ouvre le traité de l'électricité de M. Durand, professeur à l'université de Toulouse, ou celui de M. Rocard, professeur à notre école normale supérieure, ou encore celui de M. Dubois, professeur à l'université de Clermont-Ferrand, témoins de tous leurs collègues, on se persuadera rapidement que l'enseignement supérieur français, tout en demeurant fidèle au génie national qui appuie les

avancements d'aujourd'hui aux traditions d'hier, est parfaitement informé des développements les plus modernes lorsque même il ne les inspire pas.

Méthodes de travail ? Voici un exemple qui n'est pas une exception, le séminaire organisé chaque semaine à l'école normale supérieure par le professeur Rocard, et qui procède avec les étudiants à un développement des plus larges, à des similaires dans la plupart de nos facultés.

Ouverture sur le monde industriel ? Voici les essais fructueux organisés pour ramener dans les amphithéâtres auprès de nos étudiants des hommes déjà éprouvés par la pratique qui en même temps informent les étudiants des conditions de la science industrielle et étudient pour eux-mêmes les formules nouvelles.

C'est ainsi, pour ne citer encore qu'un exemple, qu'à l'Institut Henri-Poincaré, des stages sont organisés qui groupent des industriels de tous les milieux, sous la direction de maîtres de notre enseignement supérieur.

Ne sont-ce pas là de beaux exemples de cette ouverture sur la recherche que vous souhaitiez, cher monsieur Léo Hamon ? Nous pouvions, en 1947, concevoir des appréhensions. Notre retard, quatre ans d'occupation, était tel que l'on pouvait se demander si nous parviendrions jamais à le combler. J'ai la grande joie et la grande fierté de dire ici que grâce à la science, à l'immense dévouement de nos maîtres, grâce aussi, il faut bien le dire, à l'effort de l'Etat, du Parlement, des gouvernements, qui ont équipé les laboratoires de nos facultés, nous avons déjà repris dans les domaines les plus variés notre place internationale.

Ce que je dis des facultés des sciences, je souhaiterais avoir le temps de le redire des facultés de médecine, de pharmacie, de droit, des lettres. L'importance des contributions médicales et juridiques françaises à la science mondiale, le succès des instituts d'université, par exemple de l'institut de psychologie de l'Université de Paris, seraient de sûrs témoins de l'effort accompli. Si j'ajoute que notre enseignement supérieur s'ouvre de plus en plus à l'ensemble des sciences humaines, à l'étude des rapports concrets des hommes entre eux et des activités humaines, j'aurai enfin, je le crois, montré que l'enseignement supérieur français dans son ensemble est au premier rang pour affirmer la doctrine d'adaptation constante et de souple progrès de l'éducation nationale française.

J'en arrive à la deuxième partie de mon exposé: jeunesse et sports. Le ministre de l'éducation nationale n'oublie pas que la jeunesse française n'est pas toujours à l'école, au lycée, à la faculté. Il lui faut des détenteurs, des loisirs sains, éducatifs. Il est nécessaire d'utiliser, pour son plus grand bien physique et moral, ce goût de l'action qui est en elle.

La jeunesse française a réalisé une des conquêtes les plus notables par l'institution de notre direction générale de la jeunesse et des sports, sans laquelle le ministère de l'éducation nationale apparaîtrait dorénavant comme incomplet. Elle assume la formation physique de l'ensemble de la jeunesse, elle lui procure les moyens d'épanouissement à travers ses loisirs.

Il ne suffisait pas de créer cette direction générale de la jeunesse et des sports, il fallait en préciser la structure. Aujourd'hui, les grandes lignes de sa constitution sont acquises: services centraux pour l'étude de la très grande variété des problèmes qui lui incombent, inspecteurs placés auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie, lesquels sont maintenant directement associés à cette tâche nouvelle — vous savez les fusions que j'ai réalisées il y a quelques mois dans ce sens — établissements de formation, les uns nationaux, les autres répartis dans l'ensemble du pays.

Des crédits substantiels ont doté cette direction générale de moyens sensiblement augmentés depuis la libération et en tout cas sans commune mesure avec ceux, plus ou moins dispersés, qui étaient votés avant la guerre.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres qui concernent seulement, j'y insiste, le budget de fonctionnement des services de la jeunesse. Pour 1952, 6.310 millions; pour 1953, 6.765 millions; pour 1954, le projet de budget, tel qu'il est actuellement soumis à l'Assemblée nationale, s'élève à 7.069 millions, soit, pour ces mêmes et seuls crédits de fonctionnement, une majoration, d'ores et déjà acquise dans les douzièmes provisoires que vous avez votés, de 304 millions. Je pense que ce sont là déjà des chiffres appréciables; nul mieux que moi ne sait que s'il est possible d'envisager des crédits supplémentaires, ils seront bien employés. La résolution que le Conseil de la République a votée la semaine dernière, à l'appel éloquent et persuasif de M. le président de la commission de l'éducation nationale, mon ami M. le président Bordeneuve, contribuera, vous le savez, à m'y aider, comme je vous l'ai déjà déclaré.

Quels ont été les résultats de notre effort ? Notre pays est doté d'établissements de formation pour les professeurs d'éducation physique, pour les instituteurs qui enseignent l'éduca-

tion physique, pour tous les animateurs des organisations de jeunesse et d'éducation populaire. De ces établissements le plus important, je pourrais presque dire le plus majestueux, est le centre national d'éducation physique et sportif de Joinville. Les autres s'appellent centres régionaux de Marly, Châtenay-Malabry et le Praz de Chamonix. Tous ces centres régionaux sont progressivement dotés d'un équipement tout à fait moderne qui, j'en ai été moi-même le témoin, font l'admiration des étrangers.

Ces établissements abritent non seulement des stages organisés directement par nos services avec les meilleurs spécialistes dans toutes les matières, mais ils accueillent encore l'ensemble des organisations éducatives de la jeunesse. J'ai eu le plaisir d'y saluer des rencontres internationales fort nombreuses, fort animées. Grâce à cet effort, nous pouvons noter dans notre jeunesse un renouveau très sûr du goût du chant, du goût de la musique, un regain considérable pour le théâtre amateur, un développement remarquable des ciné-clubs.

En 1952, dans nos centres régionaux, se sont déroulées 350.407 journées de stage. En matière d'équipement sportif, de 1946 à 1952, 11.050 terrains d'éducation physique et petits terrains de sport ont été réalisés entièrement par l'Etat ou avec sa contribution ainsi que 135 piscines et bassins de natation. L'office du sport scolaire et universitaire a maintenant 138.000 licenciés. L'union sportive de l'enseignement primaire, constituée, vous le savez, depuis très peu d'années, en compte déjà plus de 200.000.

Pour le brevet sportif populaire, alors qu'on comptait 742.000 candidats, dont 510.000 reçus, en 1949, nous comptons, pour 1952, 1.220.000 candidats, dont 807.000 reçus, soit en trois ans, une augmentation de 300.000 du nombre des candidats reçus. Ces chiffres démontrent bien qu'une action effective s'est poursuivie, puisque les candidats au brevet sportif ne font pas partie des zones d'âge atteintes par la progression de la natalité. Vous pouvez donc, à cette indication, mesurer les espérances d'extension nouvelle sur lesquelles nous sommes en droit de compter. Les activités de plein air, le camping, ont connu un extraordinaire développement. Cela ne s'est pas fait sans une vigilante action des pouvoirs publics.

Mais ce dont, je crois, nous devons être légitimement le plus fiers, c'est le développement des colonies de vacances. Environ un million d'enfants chaque année font un séjour bienfaisant dans ces colonies. Notre action s'est manifestée principalement par une aide apportée à la formation des moniteurs et des directeurs, par le contrôle des conditions de santé, de sécurité et d'éducation et, plus généralement, par une assistance qui a été très largement appréciée par les organisateurs des colonies de vacances. Dans ce domaine, nous avons fait vraiment beaucoup pour la jeunesse de France, et la France, je crois pouvoir le dire, a créé là un type d'institution sur lequel je me permets d'attirer toute votre attention. Tout cela est dû également à la conjonction des efforts des municipalités, des membres de l'enseignement, des organismes sociaux, et des organisations de jeunesse.

Je n'ai pas entendu sur ces points vous présenter un bilan; dans le cadre de cette réponse, il ne pourrait qu'être très incomplet puisqu'il néglige volontairement ce qui a été fait pour l'éducation physique et des sports, au sujet desquels le Sénat a déjà eu l'occasion de faire connaître son sentiment dans le débat provoqué par la question de l'honorable M. Marrane, la semaine dernière.

J'aurais voulu aussi insister sur l'aide apportée aux associations d'étudiants et aux œuvres sportives et culturelles qu'elles ont créées: bourses permettant aux moins fortunés de bénéficier de vacances d'été et des sports d'hiver, activité culturelle des maisons de faculté, troupes de théâtre universitaires, voyages.

J'aurais pu vous parler encore de tout ce que nous faisons pour les échanges internationaux de la jeunesse en accord avec le ministère des affaires étrangères, ainsi que pour la protection de la jeunesse contre les dangers que peuvent présenter trop de spectacles cinématographiques, trop de publications.

Sur ce point, le Sénat se le rappellera sans doute, le ministre de l'éducation nationale d'aujourd'hui s'annonçait dans le garde des sceaux d'avant-hier, puisque j'ai eu l'honneur de soutenir à cette tribune le projet de loi, devenu loi, sur les publications destinées à la jeunesse.

C'est vous dire combien je suis persuadé de la nécessité d'une vigoureuse action commune de tous les ministères en faveur de la jeunesse et combien les intentions qui animent M. Léo Hamon à cet égard rencontrent, à la fois, ma sympathie et mon approbation.

M. le président. Si le Conseil de la République n'y voit pas d'inconvénient, nous allons suspendre la séance pendant dix

minutes, pour permettre à M. le ministre de l'éducation nationale de se reposer après le magnifique exposé qu'il vient de nous présenter. (Applaudissements.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures trente minutes, est reprise à onze heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, pour continuer son exposé.

M. le ministre. Mes premières paroles seront pour remercier votre Assemblée d'avoir eu la bienveillance d'accorder au grippé que je suis quelques instants de répit, ce dont je vous remercie personnellement, monsieur le président.

Au point où j'en étais arrivé de mon exposé, je me proposais, mesdames, messieurs, de vous entretenir d'une question importante qui a pris une place particulièrement large dans l'exposé de M. Léo Hamon: le plein emploi. Aucun souci, vous le savez, n'est plus à l'ordre du jour; aucun souci n'est davantage au premier plan des préoccupations du ministre de l'éducation nationale.

C'est, je l'ai montré, pour éviter le chômage, l'inadaptation, le demi-emploi des intellectuels de demain que j'ai conçu le projet de réforme de l'enseignement dont je vous ai entretenus. C'est pour assurer le plein emploi de nos jeunes gens que j'entends les orienter, selon leurs aptitudes, vers l'enseignement technique et les formations professionnelles, directement valables, immédiatement mobilisables, qu'il dispense.

Je ne cesse d'appeler l'attention des familles et des maîtres sur les situations solides, rapidement obtenues, bien rémunérées et non encombrées que cette orientation professionnelle leur propose. Ce ne sont pas seulement des appels verbaux; l'institution d'un baccalauréat technique en est la preuve, ouvrant les mêmes droits que les autres, mais permettant en outre la préparation aux grandes écoles d'ingénieurs de l'enseignement technique, ce baccalauréat technique connaît une fortune grandissante. Je m'en félicite, parce que je serais heureux de voir s'accroître encore, en quantité et en qualité, les effectifs de notre école centrale des arts et manufactures, de nos écoles d'ingénieurs des arts et métiers, si justement appréciés en France et à l'étranger, et de nos grandes écoles d'enseignement commercial.

Il n'y a d'ailleurs pas que les ingénieurs. L'enseignement technique possède cet avantage considérable de ne laisser pratiquement jamais ses élèves en difficulté. Il leur offre, dans les collèges techniques comme dans les écoles nationales professionnelles, la préparation des brevets d'enseignement industriel ou d'enseignement commercial, des brevets de techniciens, qui ouvrent aux élèves des carrières sûres dans les cadres moyens de l'industrie et du commerce.

Enfin, pour les enfants à qui leurs résultats scolaires ne permettent pas d'envisager ces études, le large réseau de nos centres d'apprentissage, qui recrutent leurs élèves à la fin de la scolarité primaire, met à leur disposition une solide et très diverse préparation aux métiers qualifiés.

Je tiens d'ailleurs à souligner qu'à tous ces niveaux, l'enseignement technique est un enseignement ouvert, qui permet à tous les sujets qui le méritent de s'élever sans cesse, grâce à nos organismes de promotion du travail — couronnés à Paris et en province par le Conservatoire national des arts et métiers, dont les 22.000 élèves nous demandent de faciliter ces promotions. Faut-il rappeler qu'elles ont permis et permettent chaque jour à de simples ouvriers de s'élever au grade de chef d'atelier, de chef d'équipe ou même d'ingénieurs ?

Ici encore, vous le reconnaîtrez, notre effort est orienté et non pas dispersé. Mais pour bien faire voir au Conseil de la République combien nous sommes attentifs à la situation présente, je ne célerai pas l'attention un peu inquiète avec laquelle j'étudie l'évolution de la conjoncture industrielle française. Le Gouvernement a répondu, vous le savez, aux exigences de la situation, et d'ailleurs au vœu du Parlement et du pays, en décidant de s'engager dans une politique d'expansion économique. La première nécessité corrélative, c'est la libération progressive des échanges qui n'atteint à l'heure actuelle que 18 p. 100. Nous sommes en retard et c'est de cette préoccupation que procède l'intention du ministre des finances et des affaires économiques d'instaurer un plan de quatre ans qui nous conduira à une libération complète de nos échanges commerciaux. Mais alors, une bienfaisante compétition va devoir s'établir entre notre pays et les autres nations; elle exigera l'abaissement sensible de nos prix de revient, nettement supérieurs aux prix mondiaux.

Cet alignement ne pouvant être obtenu dans l'état actuel de notre organisation et de notre équipement industriel, n'allons-

nous pas — c'est une question sur laquelle je vous demande de méditer, comme je le fais moi-même — vers un accroissement important de l'équipement automatique ? Une modification des qualifications professionnelles ne risque-t-elle pas d'en résulter dans un avenir assez bref ? Ne devons-nous pas — l'évolution des grandes nations de l'Ouest et de l'Est le suggérerait — nous préparer à voir l'industrie nationale, au lieu d'accroître ses demandes en personnel qualifié, appeler de plus en plus des manœuvres spécialisés ?

Je vous ai promis de vous dire toute la vérité. Or, les statistiques établissent qu'en Amérique la proportion des ouvriers qualifiés dans les grandes industries s'est abaissée de 25 p. 100 en 1938 à 18 p. 100 en 1952. Cette récession de la qualification professionnelle ordinaire va peut-être gagner notre pays. Le rôle de l'enseignement technique français ne risque pas d'en être diminué, mais il devra alors, si cette hypothèse se vérifie, s'orienter vers deux fins bien précises. D'abord, la préparation continuée de la main-d'œuvre nécessaire aux activités à caractère artisanal ou semi-industriel. Il faudra toujours des maçons et nous ne sommes pas sur le point d'en avoir un trop grand nombre; il faudra toujours des ferblantiers, des chaudronniers, des plombiers-zingueurs, des peintres, des imprimeurs; nos campagnes demandent des artisans ruraux: charrons, cordonniers, mécaniciens agricoles et c'est la tâche à laquelle pourvoient un nombre accru de nos si utiles centres d'apprentissage; nos villes nous demanderont toujours de préparer, pour soutenir la réputation du génie français, des ouvriers d'art appliqué, comme ceux que forme notre admirable école Boulle, que je visitais, il y a quelques jours. (*Très bien! Applaudissements.*)

Il y a là pour l'enseignement technique une très importante, une constante vocation à laquelle, d'ailleurs, il répond parfaitement et qui, elle, n'est pas près de s'éteindre. D'autre part, une seconde fin bien différente consiste, pour cet enseignement technique, à préparer pour la grande industrie les ouvriers spécialistes, les outilleurs, par exemple, et les techniciens de haute qualification qui constituent l'échelon intermédiaire entre l'ingénieur et les moyens mécaniques d'exécution. J'ai dit que leur nombre ne dépassera pas une proportion de 15 à 20 p. 100 du personnel global, de telle sorte que la question du plein emploi, qui vous préoccupe si justement, monsieur Hamon, constitue un grand problème démographique et technique qui ressortit directement au ministre du travail avec lequel nous entendons travailler en union étroite et continue.

Ce problème est évidemment accentué par la prochaine arrivée au travail, vers 1965, des générations à forte natalité de l'après-guerre. Qu'il y ait là un problème à longue échéance, un problème grave, c'est l'évidence même; qu'il soit du ressort du Gouvernement et du Parlement, c'est une autre et sûre évidence; mais le Gouvernement ne s'est-il pas orienté dans la seule voie possible, celle de l'expansion économique, avec la prudence de départ qui s'impose ? Dans l'immédiat, la coordination est bien établie déjà entre le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale, grâce aux excellentes liaisons réalisées par le Bureau universitaire de statistiques et de documentation scolaire et professionnelle, dont je demande présentement à l'Assemblée nationale de voter le statut juridique définitif. Vous serez saisi par mes soins de cette question de la réorganisation juridique et administrative du B. U. S., comme on l'appelle, dans un avenir très prochain.

Ce bureau universitaire de statistique, qui renseigne de façon parfaite élèves, maîtres, étudiants et familles, sur les écoles et sur leurs débouchés, les carrières et leurs perspectives, joint ses efforts à ceux de nos centres d'orientation professionnelle pour qu'il soit tenu compte à la fois, dans l'orientation des jeunes gens, de leur capacité d'une part, et de l'état du marché du travail d'autre part. Nous évitons ainsi, ou nous cherchons à éviter à nos jeunes gens les aventures qui résulteraient d'une orientation mal conçue. Sur le plan du placement, c'est-à-dire du plein emploi, ce sont bien entendu les efforts accomplis par le ministère du travail que je dois rappeler spécialement, puisque je n'oublie pas que je suis un peu, ce matin, le mandataire, très honoré d'ailleurs de cette mission, de M. le président du conseil.

Dès 1949, le ministère du travail et de la sécurité sociale s'est appliqué à créer, à l'échelon des directions départementales, des services de placement spécialisés soit par professions, soit par groupes professionnels, soit par catégories de travailleurs. Si le placement d'un travailleur adulte est une opération relativement simple, puisqu'elle consiste généralement à mettre en rapport un travailleur ayant déjà des références professionnelles dans une branche déterminée avec un employeur éventuel, l'expérience a montré que le placement des jeunes requérait des précautions particulières. Il convient de s'assurer, dans ce cas, que le métier auquel le jeune se destine correspond, d'une part à ses aptitudes physiques et intellectuelles, et qu'il offre, d'autre part, des débouchés non seulement dans l'im-

mediat, mais dans l'avenir, à l'époque où il aura à fonder une famille, où il aura à la nourrir.

C'est pourquoi, les services spécialisés dans le placement des jeunes de 14 à 18 ans comportent: 1° une section de placement proprement dite, qui détient les offres et les demandes d'emplois, ainsi qu'une documentation sur la situation du marché de l'emploi et son évolution; 2° une section médicale, confiée à des médecins de main-d'œuvre généralement spécialisés dans les questions de pédiatrie; 3° une section d'orientation professionnelle, constituée par des conseillers d'orientation professionnelle, détachés par le ministère de l'éducation nationale auprès de nos services; 4° un service chargé d'établir la liaison avec les familles, les établissements hospitaliers ou d'entraide, lorsque l'enfant représente un cas social.

D'autre part, les quarante services de jeunes du ministère du travail sont en liaison avec les chambres de commerce, les chambres de métier, les organisations professionnelles et les services utilisateurs de main-d'œuvre.

Afin d'étudier l'ensemble des problèmes que pose l'emploi des jeunes travailleurs, il a été, par arrêté du 20 février 1952, créé auprès de la direction de la main-d'œuvre du ministère du travail une commission nationale de la main-d'œuvre juvénile. Cette commission réunit des représentants des divers ministères intéressés, des groupements professionnels ainsi que des associations s'intéressant aux jeunes: union nationale des associations familiales, union nationale des associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance, fédération de parents d'élèves, union nationale des étudiants de France, bureau universitaire de statistiques. Cette commission nationale a pour tâche d'entreprendre toutes études, de suggérer toutes enquêtes et de participer à toutes initiatives susceptibles de favoriser le placement des jeunes et leur adaptation au travail, de réunir la documentation sur les problèmes qui sont de la compétence de la commission. Elle procède enfin à l'étude des mesures propres à assurer le reclassement des jeunes déficients et des inadaptés, en liaison avec les administrations et organismes sociaux intéressés.

A Paris seulement, il a été procédé à 10.500 inscriptions du 1^{er} janvier au 30 novembre 1953, 5.917 offres ont été enregistrées et 5.195 placements effectués: 2.312 jeunes gens et 2.883 jeunes filles. En province, le même effort de placement a été réalisé.

Le ministère du travail n'a pas manqué de se préoccuper des possibilités d'emplois à longue échéance. Les travaux entrepris au sein de la commission semblent indiquer que le bâtiment, en particulier le gros œuvre, et l'entretien du parc automobile réclameront de nouveaux apports de main-d'œuvre, tandis que les autres secteurs de notre économie connaîtront une réduction de leurs effectifs, notamment la confection, les cuirs et peaux, les emplois de bureau. Il reste que cette étude attentive de la conjoncture est à poursuivre et à approfondir; ni le ministre du travail, ni moi-même n'y manqueront.

Avant de conclure sur ce point, je voudrais dire à M. Hamon combien notre enseignement technique multiplie de son côté les contacts avec les professions organisées. M. Hamon sait-il que tous les industriels, les commerçants, les syndicats patronaux et ouvriers sont à nos côtés, dans nos commissions professionnelles, dans les jurys de nos examens et concours, dans les conseils d'administration de nos centres et que la liaison avec la profession est le maître mot de notre politique d'enseignement technique ?

Ai-je besoin, pensant ici à l'intervention de M. Malonga, de dire que cette vigilance, dont j'espère vous avoir donné la preuve, s'étend à nos départements d'outre-mer ? Ni le ministre du travail, ni moi-même ne méconnaissons, par exemple, les problèmes sérieux posés par l'immigration Nord-africaine que nous voudrions voir assortir d'une solide formation professionnelle reçue en Algérie avant l'embarquement. Son absence conduit actuellement trop souvent nos compatriotes d'Algérie vers des destins de hasard ou vers des déboires.

M. Paul Chevalier. Très bien !

M. le ministre. De là notre volonté d'accroître très sensiblement l'enseignement technique algérien, tunisien et marocain, d'y développer les centres d'apprentissage et les orienter surtout vers la préparation aux métiers du bâtiment qui offrent, je l'ai dit, de larges et d'immédiates possibilités.

Pas davantage nous ne nous désintéressons de l'effort à accomplir dans nos départements lointains. Pour ne citer que la Martinique — ce n'est qu'un exemple qui vaut pour les autres départements des Antilles françaises et pour la Réunion — je fais poursuivre d'urgence l'étude nécessaire à la formation d'une école normale, d'un lycée de jeunes filles, d'écoles primaires, à l'amélioration de l'équipement sportif de l'île. Je m'en suis ouvert à l'un de vous, il y a trois ou quatre jours, dans un entretien que je suis heureux de lui confirmer publiquement.

M. Symphor. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre. Parallèlement, je prends en mains les questions intéressant les étudiants d'outre-mer, notamment en ce qui concerne leurs bourses d'études et les conditions de passage sur les lignes transatlantiques. Enfin, je m'emploie à réunir les conditions requises pour l'édification, à la Cité universitaire, d'un nouveau pavillon qui serait offert à nos étudiants des départements d'outre-mer. Il symbolisera — je suis heureux de le dire — l'unité de l'Union française et la profonde amitié qui associe déjà nos communes élites intellectuelles. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Enfin, au moment où se trouve posée devant nous la question du plein emploi de notre jeunesse, comment, mesdames, messieurs, n'évoquerais-je pas les magnifiques possibilités qu'ouvre devant nos enfants l'Union française ? Au moment même où les carrières métropolitaines tendent à s'encombrer, comment ne pas faire retentir aux oreilles de nos jeunes gens le grand appel de nos lointaines provinces, de nos lointains territoires ? Notre jeunesse doit voir là un domaine encore presque libre pour de nobles espérances, pour de nobles activités. Certains de nos territoires s'industrialisent, d'autres perfectionnent leur équipement agricole, leur exploitation forestière. Partout, des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs, des avocats, des ouvriers spécialisés sont nécessaires. J'ai décidé de demander au bureau universitaire de statistique d'accentuer dans cette voie son effort déjà très ferme d'information et d'orientation. Je souhaite de tout mon cœur que nos jeunes reconnaissent les débouchés inédits qui s'offrent à eux et qu'ils entendent l'appel fraternel de ces beaux territoires qui, soudés à la France, constituent sa fierté, son espoir et d'une de ses meilleures richesses d'avenir. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

L'honorable M. Hamon a posé la question du logement. Il l'a entendue, me semble-t-il, à deux points de vue : logement des étudiants, d'abord, logement des familles qu'ils vont créer, ensuite. J'arrive précisément, comme je le promettais il y a un instant à M. Ramette, au point qui le préoccupe.

Le logement des étudiants m'appartient en liaison d'ailleurs, vous le savez, avec les organismes spécialisés. Il est exact que les cités universitaires n'en peuvent abriter actuellement qu'une fraction insuffisante. Vous comprendrez tous, mesdames, messieurs, que l'augmentation extraordinaire, que j'ai chiffrée, du nombre de nos étudiants a posé des problèmes qui ne peuvent être résolus par un coup de baguette magique. Cet afflux énorme date de la Libération.

Je rappelle qu'en 1939 79.000 étudiants s'inscrivaient dans nos facultés. Dès 1946, il y en avait 123.000 et, en 1953, 147.000. Le problème ne date donc pas d'aujourd'hui. Or, les budgets des exercices 1947 à 1950 n'avaient pu qu'à peine amorcer les solutions. J'ai donc dû, au mois d'août 1951, faire face à des besoins rendus plus lourds encore. C'est dans ces conditions que je puis aujourd'hui vous apporter le bilan chiffré de mon effort. Voici la statistique des étudiants logés dans les universités. En 1939-1940, à la Cité universitaire de Paris, 2.400 ; en province, 3.400. Il y avait donc, lorsque la guerre de 1939 a éclaté, 5.800 étudiants logés à Paris et en province. En 1953, à l'époque où s'est révélé ou continue de se révéler cet afflux considérable d'étudiants, nous avons logé à Paris 4.203 étudiants ; en province, 4.192 ; dans les maisons communautaires, 600, soit un total de 9.000.

Quel va être le programme de 1954 concernant les logements et restaurants universitaires ? Je tiens à dire ici, une fois encore, pour les sourds qui ne voudraient pas entendre ou qui n'auraient pas entendu, que je compte réaliser en 1954 l'intégralité du programme prévu. Quel sera le résultat à la fin de l'année ? A Paris, le centre « Bullier » sera mis en chantier vers le milieu de l'année. Sans tenir compte de cette immense réalisation, nous pourrions loger, fin 1954, 4.680 étudiants, en province 5.600 ; dans les maisons communautaires, nous en pourrions loger 600, soit 10.880 au total. En sorte que nous aurons, depuis le début de la guerre jusqu'à 1954, doublé le logement des étudiants.

Je dois vous dire que, l'an prochain, l'achèvement des chantiers que nous allons mettre en route cette année nous apportera des satisfactions substantielles : le centre « Bullier », nous offrira 300 chambres ; la cité universitaire de Strasbourg offrira 400 chambres ; le centre d'Antony pourra recevoir 2.500 étudiants et 500 ménages. Avec l'achèvement des chantiers en 1955, il sera possible de loger en plus 4.200 personnes, étudiants et éventuellement leurs familles. Si vous voulez bien faire le bilan de la situation, l'an prochain nous disposerons de 15.080 chambres disponibles, soit près de trois fois l'effectif de 1940, alors que le nombre des étudiants a seulement doublé.

Ainsi donc, mesdames et messieurs, dans ce domaine encore, je tiens à rassurer les membres du Conseil de la République.

Un effort très substantiel, qui se chiffre en autorisations de programmes pour cette année à 630 ou 650 millions, si je ne m'abuse, non compris « Bullier », va être fait sur le plan budgétaire.

M. Léo Hamon a affirmé, aux applaudissements de toute votre Assemblée, que la liberté d'opinion, la liberté de manifestation devait être respectée. Ce n'est certes pas le ministre de l'éducation nationale qui s'y opposera, d'abord, parce que ses convictions personnelles l'en écarteront toujours ; ensuite, parce que, s'il s'éloignait jamais lui-même de ses propres idéaux, il renierait ainsi la grande tradition de l'Université française. (*Applaudissements à gauche.*)

Dans nos facultés, toutes les opinions se coudoient, d'ailleurs sans heurts et sans fracas. Les élections annuelles aux organismes consultatifs des facultés sont l'occasion, vous le savez, de joutes animées, dans lesquels l'esprit civique des jeunes citoyens prend le départ et se forme. L'Université respecte ces libres confrontations. Elle ne se réfère en rien aux opinions de chacun ; aucune discrimination politique n'est tentée et nos professeurs ne sont pas loin de penser que les discussions véhémentes du quartier Latin ne sont pas sans contribuer à la formation dialectique des jugements personnels. (*Très bien ! très bien !*) La philosophie s'y mêle à l'histoire, la sociologie à l'économie, et tout est bien ainsi.

L'honorable M. Léo Hamon a parlé des récentes manifestations du quartier Latin et des incidents qui les ont marquées. Je n'ajouterai rien, à cet égard, aux explications données aux Assemblées par M. le ministre de l'intérieur, sinon pour m'associer pleinement aux regrets que le ministre, et les Assemblées unanimes, je crois, ont exprimés. J'espère, pour ma part, que de semblables incidents n'auront pas lieu de se reproduire.

En ce qui concerne la vie des étudiants, certes, rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. Or, le nombre de nos étudiants augmente chaque année. MM. les recteurs, MM. les doyens, les dirigeants des œuvres universitaires et moi-même avons la volonté de parachever l'œuvre accomplie.

Qu'on se souvienne bien qu'en 1939, les œuvres en faveur des étudiants se bornaient à quelques cités universitaires ! Qu'on mette en regard les cités qui s'élèvent partout, les restaurants qui servent 16 millions de repas, les bourses accordées à environ 25 p. 100 de nos étudiants non pourvus d'un emploi ! Me permettez-vous, mesdames, messieurs, de rappeler qu'au mois d'août 1951, j'ai trouvé rue de Grenelle un montant total de bourses de l'enseignement supérieur qui se limitait à 1.200 millions et que, quinze jours après, grâce à la bienveillance de M. René Mayer, alors ministre des finances et du budget, et de M. le président Plevin, ce chiffre de 1.200 millions a été porté à 2.600 millions.

Ces chiffres ont été constamment majorés ; ils le seront encore cette année et vous serez prochainement saisis d'une nouvelle lettre rectificative concernant, non seulement les bourses nationales, mais également les bourses de l'enseignement supérieur.

Qu'on ajoute à ces cités qui s'élèvent partout, à ces restaurants aux 16 millions de repas, aux bourses accordées à 25 p. 100 de nos étudiants non pourvus d'un emploi, nos restaurants médico-sociaux, leurs mille repas quotidiens à Paris, leurs 800.000 repas annuels pour l'ensemble des académies, nos sanatoriums agrandis, nos préventoriums décuplés, nos maisons de post-cures créées de toutes pièces et notre prochaine clinique d'étudiants, alors je suis sûr que l'opinion française et les étudiants viendront que le ministre de l'éducation nationale entend aider chaque année davantage une élite dont je ne cesse de dire dans les conseils du gouvernement — je le faisais encore hier — les difficultés et les mérites.

Contre la facilité bruyante de certaines surenchères, je déclare que les œuvres déjà accomplies, celle d'aujourd'hui, celle de demain, sont le reflet d'une affection qui ne peut pas être contestée. Cette affection, on pourrait peut-être la méconnaître, si elle n'était attestée que par des affirmations. La nôtre s'inscrit dans des nombres, dans des chiffres. Elle se dresse dans des constructions, elle ouvre des restaurants et des sanatoriums, elle distribue 29.000 bourses et en souhaiterait 50.000. Elle s'affirme sans répit dans mes interventions pressantes, que rien ne décourage, ni n'arrête.

Aussi, parce que j'ai confiance dans l'objectivité et dans la liberté d'esprit des étudiants, des parents et de leurs maîtres, je suis sûr qu'ils reconnaîtront la vérité tangible d'une amitié, d'une affection qui s'inscrivent devant eux avec, me semble-t-il, la clarté de l'évidence.

Est-il besoin, maintenant et j'en terminerai par là, de définir ce que M. Léo Hamon a appelé une politique de la jeunesse ?

La France a connu une politique de la jeunesse. Vous avez dit vous-même qu'en dépit des efforts, sans arrière-pensées, de certaines personnalités valables dévouées à la jeunesse dans

l'aide à la jeunesse de Vichy, la politique de la jeunesse instaurée entre 1940 et 1944 s'était achevée dans les aventures de la collaboration. Vous avez noté aussi où avait conduit la politique instaurée par les régimes totalitaires. La démocratie française n'a pas, n'aura jamais une politique de la jeunesse, si cette formule devait comporter je ne sais quelle tentative de l'embrigader ou même de l'orienter au point de vue politique ou spirituel. (*Applaudissements à gauche.*)

Aussi bien, le fiasco final des efforts de Vichy et la magnifique réplique que lui ont apportée les jeunes Français dans les combats libérateurs montrent que la jeunesse française ne sera jamais disposée à subir un joug, fût-ce un joug intellectuel. Notre politique de la jeunesse tient dans une formule: c'est une politique de totale liberté. Nous n'entendons pas profiter de la plasticité du jeune âge pour lui imposer, ni même pour lui proposer des idées qui ne seraient pas strictement objectives et neutres ou des volontés qui ne seraient pas le simple et le solennel rappel des vertus nationales et des principes républicains. Certes, j'ai bien compris que M. Léo Hamon ne souhaitait rien de tel. Je le connais et je l'ai entendu avec un vif intérêt et une totale approbation.

Mais alors, ces tentations d'esprit totalitaire étant une fois pour toutes écartées, qu'avons-nous à faire et qu'attend de nous la jeunesse française? Elle récuse les tutelles morales qu'on lui proposerait. Elle entend se donner librement, d'elle-même à elle-même, les règles de son esprit et les normes de son action. (*Applaudissements.*)

Elle nous demande seulement les moyens à la fois d'assurer son avenir et de former son jugement.

N'ai-je pas montré que le pays s'efforçait de son mieux d'accomplir aussi complètement que possible cette primordiale mission? A mon sens, la seule politique de la jeunesse que nous puissions définir dans notre régime démocratique, la seule que la jeunesse nous demande, c'est d'assurer sa liberté de pensée, sa liberté et ses possibilités de travail.

J'ai dit — et toute démonstration complémentaire serait oiseuse — combien l'Université de France est attentive à la liberté totale de ses maîtres, de ses élèves et de ses étudiants.

Reste la liberté du travail. C'est celle-là que nous devons à nos jeunes générations. Mettons-les chaque jour en mesure de travailler et de bien travailler. Pour cela, réparons, grâce à l'aide de l'Etat, l'inégalité de la fortune, redressons les malchances, restituons à nos élèves la confiance qu'ils doivent avoir dans leur propre avenir. Comme vous avez eu raison, mes chers collègues qui êtes intervenus à cette tribune, de dire que l'incertitude des professions de demain était le principal obstacle à cette confiance nécessaire!

Certes, il nous est difficile de préfigurer l'avenir du monde. Certes, l'évolution si rapide de l'économie pose des questions auxquelles nous tentons de préparer des réponses. Elle représente pourtant un certain nombre d'inconnues qu'il n'est pas en notre pouvoir de lever immédiatement, mais contre ces inconnues elles-mêmes et en fonction des certitudes acquises, j'ai souligné combien je souhaite que s'élargissent considérablement encore le rôle et l'attraction de l'enseignement technique, que notre volonté attentive maintient et maintiendra sous le vent de notre époque.

Puisque, fidèle aux traditions de la Patrie, notre jeunesse entend grandir et vivre dans la liberté, nous déclarons respecter cette liberté. Nous lui offrons, nous lui offrirons de notre mieux les moyens de l'assurer. C'est là, croyez-le, l'unique appel qu'elle adresse à ses aînés. C'est un lourd, mais c'est un précieux appel. Lourd, parce qu'il implique l'effort, tous les efforts que je viens d'analyser pendant plus de deux heures devant vous, parce qu'il exige que cet effort se poursuive au rythme de notre temps et s'enrichisse sans relâche des conquêtes du progrès. Lourd, mais précieux aussi, parce qu'il manifeste que la jeunesse française, celle des laboratoires, celle des amphithéâtres, celle des usines, celle des champs conserve pleinement et magnifie les vertus de notre race.

Elle ranimera l'héritage que nous lui laisserons. Qu'elle écoute profondément, dans mes paroles et dans les vôtres, la voix du Gouvernement et du Parlement et, si ce n'est pas trop ambitieux, la voix même de la France! C'est le mot d'ordre de ses pères, le seul qu'elle veuille entendre: liberté, courage et confiance.

Tel est le message que je veux lui transmettre, du haut d'une illustre et sage tribune. Qu'elle reconnaisse, dans mon accent, à la fois la chaleur de mes vieux souvenirs et la ferveur d'une affection de chaque jour. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. En conclusion de ce débat, j'ai été saisi, conformément à l'article 91 du règlement, de deux propositions de résolution.

La première (n° 1 rectifié bis), déposée par M. Léo Hamon, est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement:

« A instituer auprès des différents départements ministériels une instance appropriée pour traiter les problèmes intéressant la jeunesse avec la participation de ses représentants qualifiés;

« A constituer, avec les mêmes concours, une commission interministérielle pourvue d'un secrétariat permanent, appelée à coordonner l'action des différents départements ministériels dans ce domaine et à dresser le plan d'ensemble d'une politique de la jeunesse répondant à ses besoins et à ses aspirations dans l'ensemble de l'Union française, un membre du Gouvernement devant être chargé d'en suivre l'application;

« A soumettre au Parlement dans les prochains mois le plan d'une politique d'ensemble de la jeunesse, concernant notamment l'éducation, le logement, les activités collectives et le plein emploi. »

La deuxième (n° 2), déposé par MM. David, Marrane, Mmes Mireille Dumont, Suzanne Girault et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République, soucieux de l'avenir de la jeunesse française, demande au Gouvernement,

« D'accorder satisfaction aux nombreuses et légitimes revendications des jeunes travailleurs et travailleuses des diverses branches de la production, des jeunes gens et jeunes filles poursuivant leurs études;

« De permettre à chaque jeune d'accéder à la qualification professionnelle et ensuite, par un changement de la politique économique, d'obtenir un emploi et de pouvoir fonder un foyer;

« D'accorder l'allocation de chômage à tous les jeunes sans travail;

« D'avoir une politique conforme aux intérêts majeurs de la jeunesse française, en négociant un armistice en Indochine et en adoptant une politique étrangère tendant à la paix par la négociation dans la pleine souveraineté et l'indépendance de la France. »

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mes chers collègues je pense qu'il appartient à l'auteur d'une question d'être, après M. le président du Conseil de la République, l'interprète des remerciements du Conseil tout entier, pour l'effort de M. le ministre de l'éducation nationale, le soin et la précision de son exposé. Je me félicite d'avoir pu provoquer ce débat. Je crois ne pas trahir la pensée de mes collègues en disant que c'est pour eux un sujet de satisfaction d'avoir vu le Gouvernement entrer aussi avant dans le détail de la question. (*Applaudissements.*)

Je ne voudrais pas reprendre, monsieur le ministre, des points particuliers que vous avez traités. Laissez-moi pourtant relever, au passage, une de vos phrases. Citant un chiffre des crédits d'équipement, vous avez indiqué: « Jamais chiffre ne fut aussi élevé et c'est notre fierté. ». Laissez-moi vous paraphraser et vous répondre: Jamais besoins ne furent aussi grands, et c'est notre joie.

Et c'est en raison de cette joie que tout en retenant ce que vous avez dit, il ne nous est pas possible de le considérer comme suffisant à résoudre les problèmes; et sans doute le pensez-vous vous-même.

Sur un point votre reproche m'a été sensible, car je ne voudrais pas paraître comme un enfant infidèle de mon Université. J'ai été heureux d'entendre les paroles que vous avez prononcées sur l'effort et le talent de nos maîtres. Nous savons, bien entendu, que, dans le progrès de la pensée, en 1954 comme cinq ou sept siècles auparavant, l'Université de Paris est une fierté française.

Et quand j'ai parlé de sclérose — je n'ai pas sous les yeux le texte exact du *Journal officiel*, mais ma mémoire est ici fidèle — ce n'était certes pas pour viser une quelconque sclérose dans l'espèce; mais j'entendais affirmer — comme je le pense — que, quand les crédits de recherches diminuent, quand les laboratoires ne sont pas suffisants pour recevoir les étudiants, quel que soit le mérite et la qualité d'enseignants qui n'ont pas démerité de la tradition française, nous risquons de voir, comme il est advenu trop souvent dans notre histoire, l'instrument matériel ne plus être à la mesure de l'esprit français. C'est pour que l'esprit français, qui n'est pas sclérosé, ne risque jamais d'être trahi par des instruments matériels que j'ai jeté le cri d'alarme auquel j'ai entendu votre réponse. **Ja**

continue de penser, monsieur le ministre, qu'invoquer la qualité de nos maîtres ne saurait suffire à résoudre un problème matériel de moyens posés aux hommes d'Etat.

Quand vous avez, d'autre part, parlé de l'enseignement professionnel, j'ai aimé la formule par laquelle vous avez évoqué « un grand problème démographique et technique à la fois ». Je n'ai vraiment rien à ajouter à ce que vous avez indiqué sur la transformation de la technique qui est en cours et qui, demain encore plus qu'aujourd'hui, changera les conditions de travail des hommes. Mais, tout en connaissant, tout en suivant les efforts de liaison entre la profession, l'enseignement et l'orientation professionnelles, je crois très franchement qu'il reste encore beaucoup à faire. Les quelques heures qui se sont écoulées depuis mon intervention m'ont suffi pour recevoir des lettres de jeunes qui me citent leurs difficultés et qui, parlant avec la véhémence de la jeunesse, demandent que l'enseignement technique ne devienne pas dans tel ou tel établissement l'enseignement des chômeurs. Nous prendrions une très lourde responsabilité en continuant de former, pour des métiers qui déclinent — comme par exemple celui de vannier ou celui de tailleur — des élèves qui n'auront pas demain l'emploi de qualité que nous aurions perpétué alors que la technique moderne elle-même en aurait aboli l'objet.

Si bien que je ne me lasserai pas — j'espère aussi que cette Assemblée ne se lassera pas — de vous demander que l'on envoie vers l'industrie des hommes en qui soient dégagés essentiellement les gestes et les cadences essentiels afin qu'ils puissent, par là même et par la souplesse de leur formation, s'adapter de manière polyvalente à des techniques qui évoluent et empêcher la cristallisation; tel doit être notre premier objectif. Ainsi dans l'option que vous indiquiez très fortement tout à l'heure pour l'enseignement supérieur et qui vaut bien entendu pour l'enseignement tout entier, il s'agit naturellement, conformément à notre tradition, conformément aussi à la sagesse, d'éviter les spécialisations prématurées dans lesquelles ont excellé d'autres pays mais qui ne s'accordent plus avec le mouvement prodigieux de la technique moderne. Il s'agit précisément, connaissant toutes les techniques, toutes les recherches, fort de cette analyse du monde moderne que peut précisément faire la pensée française, de permettre aux jeunes de s'orienter et de se « reconverter » perpétuellement dans un monde dont le mouvement est la caractéristique.

Je ne reprendrai pas ce que vous avez dit des mouvements de jeunesse; je me réserve, si vous me le permettez, d'y revenir avec vos collaborateurs. Je ne veux pas non plus discuter vos chiffres; mais j'entends insister cependant encore une fois sur l'opportunité d'associer les jeunes à la répartition de l'aide que vous devez leur donner et qui, croyez-moi, monsieur le ministre, n'atteint pas encore les proportions qu'elle devrait avoir. Comment ne pas être alarmé de constater que sur la réduction des crédits qui, l'année dernière, avait amputé — par quel égarement! — la dotation de votre département de 63 millions, 50 millions avaient été retranchés de l'aide aux mouvements de jeunesse.

De même qu'il importe d'associer les jeunes à la répartition de ce qui va à leur groupement et qu'il convient de le publier, il est hautement désirable de permettre aux associations d'éducation populaire, pour lesquelles on a prévu un conseil d'éducation populaire, de se réunir — ce conseil ayant été fâcheusement mis en veilleuse — et d'élaborer le statut de l'éducation populaire que vous avez envisagé et auquel je regrette qu'il n'ait pas été donné suite, la continuité de l'action gouvernementale étant sans doute une maîtresse vertu et un exemple à donner à la jeunesse.

Enfin, parlant devant le Conseil des collectivités locales, je ne voudrais pas que ce débat s'achève sans un appel aux communes et aux départements de France pour que, eux aussi, fassent preuve d'initiative et pour que — singulièrement dans le vaste domaine des maisons de jeunes — grâce à vos instructions, à votre aide, à votre conseil, l'appui que nous voulons voir donner à la jeunesse ne soit pas seulement le monopole du pouvoir central, mais provoque une féconde émulation entre l'ensemble des collectivités locales. On saura ainsi que le soutien de la jeunesse, la préoccupation d'une aide plus effective n'est pas seulement l'affaire du pouvoir central mais encore celle de la France tout entière.

Dans la proposition de résolution que je soumetts au Conseil — je me tourne à présent vers M. David — il n'est pas réclamé de satisfaction à telle ou telle revendication particulière, parce que, selon moi, monsieur David, la jeunesse mérite qu'on lui parle gravement et que rien ne sert de lui promettre de satisfaire l'ensemble de ses revendications si l'on ne se préoccupe pas essentiellement des moyens d'y parvenir.

Je n'y ai pas non plus parlé de la paix, et je désire vous répondre sur ce point, monsieur David, parce que je souhaite vous voir retirer votre proposition de résolution afin que nous puissions aboutir à un vote unanime sur une matière aussi grave.

Je n'en ai pas parlé, bien que j'aie parfaitement présente à l'esprit la motion du conseil de la jeunesse française qui, il y a quelques mois — je l'ai déjà citée — « souhaitait que la France ne se laissât pas détourner de sa vocation de civilisation et de paix et qu'elle soit à l'avant-garde de toutes les initiatives constructives qui peuvent écarter du monde entier les menaces de guerre et d'agression ».

Je me rappelais aussi le paragraphe de la même résolution où il était dit que « la grandeur de l'Union française serait d'avoir trouvé une issue pacifique au conflit actuel d'Indochine qui impose à notre pays la perte irréparable de rombreuses vies humaines ».

Ces sentiments sont les miens, vous le savez. J'ose dire, devant une assemblée qui a applaudi le magnifique discours de rentrée de M. le président du Conseil de la République, qu'ils sont les nôtres à tous. Et puisque au début de mon intervention, il y a deux jours, j'évoquais le Discours à la jeunesse, de Jaurès, comment ne me reviendrait-il pas à la mémoire la phrase magnifique où il annonçait:

« Comme l'histoire a donné le dernier mot à la République si souvent bafouée et piétinée, elle donnera le dernier mot à la paix si souvent raillée par les hommes et les choses, si souvent piétinée par la fureur des événements et des passions. » *(Très bien! très bien! à gauche.)*

Oui, le don que nous devons faire à la jeunesse est assurément, pour elle, pour sa vie, comme pour la vie de la France, la préservation de la paix. Et qui donc, parmi nous, sur n'importe lequel de ces bancs pourrait en douter? Mais je ne crois pas très franchement, ayant exprimé ici, j'en suis persuadé, le sentiment de tous, monsieur David, que nous grandirons ce débat et sa conclusion en y mêlant l'ébauche d'une dispute sur l'invocation de la paix.

Affirmons-en le désir; réaffirmons à la jeunesse notre promesse de la rechercher de toute notre âme. Pour cela, soyons unanimes. Et un autre jour, si vous le voulez bien, nous reprendrons dans la franchise totale de nos pensées la controverse des recherches affrontées.

Je veux enfin penser que nous reprendrons ce débat sur les questions de la jeunesse. Je veux penser, monsieur le ministre, qu'au delà même du budget de l'éducation nationale qui viendra, nous l'espérons, prochainement devant nous, vous repôrez le problème d'ensemble de la jeunesse. Je vous remercie particulièrement d'avoir montré, notamment par vos observations concernant le ministère du travail, qu'il ne s'agissait pas ici, qu'il ne pouvait pas s'agir d'une question limitée au seul département de l'éducation nationale.

Il y aurait d'autres problèmes encore. Il faudrait reparler du logement des jeunes ménages. Sur ce point, en particulier, vous ne m'avez pas donné satisfaction parce que vous ne pouviez pas le faire. Il faudrait parler de la France d'outre-mer, où tant de réalisations sont légitimement attendues. C'est une conversation, n'est-il pas vrai, que nous engageons pour la poursuivre longuement et, parce que nous voulons la poursuivre dans les meilleures conditions d'efficacité, il faut cette coordination des aspects jeunes des problèmes généraux que j'ai demandée par la proposition de résolution que M. le président a bien voulu vous lire tout à l'heure.

Si elle est adoptée, comme je le souhaite, ce sera, mes chers collègues, la promesse d'un premier rendez-vous dans cet entretien qui durera longtemps car, pour reprendre les mots récents d'un grand écrivain:

« Le moindre d'entre ces jeunes gens incarne notre espérance, l'espérance d'un peuple dont nous savons bien pourtant que l'histoire n'est pas finie... Se désintéresser de la génération qui monte, ce serait, pour un peuple, perdre conscience de sa continuité, de sa durée. Et puisqu'il s'agit de la France nous pouvons bien dire de son éternité. »

Parce que nous croyons en l'éternité de la France, nous continuerons à parler ici de sa jeunesse. *(Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.)*

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Je voudrais, d'abord, adresser quelques mots à M. le ministre.

J'ai constaté que, tout au long de son exposé, il défendait surtout le budget de l'éducation nationale. Je le comprends, étant donné que son budget a été repoussé à trois reprises et que les enseignants se proposent de déclencher de nouveaux mouvements de protestation.

En ce qui concerne le plein emploi, nous sommes convaincus qu'on ne pourra enrayer définitivement le chômage qu'en accordant satisfaction aux revendications des travailleurs, en développant le marché intérieur afin de permettre aux Français de consommer plus et, surtout, par l'ouverture d'échanges commerciaux entre toutes les nations, y compris celles de l'Est et la Chine populaire.

Enfin dernier point: M. le ministre a dit qu'il ne pouvait y avoir de discrimination dans les universités ou les écoles.

Je ne citerais qu'un seul exemple, que, certainement M. le ministre connaît bien: celui d'Yves Barel, de Nice, à qui on a interdit de se présenter aux examens parce que son père était député communiste. On oublie — je m'adresse ici plus particulièrement à M. le ministre — que le frère d'Yves Barel a été torturé jusqu'à la mort par les nazis.

En ce qui concerne ma proposition de résolution, je l'ai développée au cours de mon intervention de la dernière séance. Je n'y reviendrais pas. Je voudrais rappeler simplement qu'à notre avis elle pose des problèmes qui intéressent toute la jeunesse et les parents. Etant moi-même père de famille et ayant des enfants qui sont chômeurs ou malades, je connais le souci des pères de famille.

Il n'y a pas simplement le plein emploi, il n'y a pas simplement la lutte contre le chômage. Il y a aussi la paix qui intéresse les jeunes gens et les parents.

Il m'apparaît anormal que, dans une discussion de l'envergne de celle qui se développe ici depuis deux jours, on n'évoque pas ces problèmes qui sont les plus sensibles pour l'ensemble de notre peuple. C'est parce que ma proposition de résolution résume les aspirations, les inquiétudes et les soucis de la jeunesse et des parents que je l'ai présentée au nom du groupe communiste.

M. Léo Hamon nous demande de la retirer. C'est le Conseil de la République qui va nous départager car, il nous apparaît inadmissible, quant à nous, d'aborder le problème de la jeunesse dans ses perspectives futures sans aborder celui de la cessation des hostilités au Viet-Nam et celui des relations internationales conduisant à la paix.

C'est pour cela que je la maintiens. M. le président va demander la priorité sur ces deux propositions. Je m'en excuse auprès de M. Hamon que je remercie d'avoir soulevé, au sein de cette Assemblée, le problème si angoissant de la jeunesse, mais dont la proposition de résolution n'apporte rien de positif à l'égard de ce problème. Nos collègues, ici, vont nous départager et ils décideront quelle est celle des deux propositions de résolution qui doit être mise aux voix dans cette Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Barré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barré.

M. Henri Barré. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'aurais aimé que nos collègues du groupe communiste écoutassent la proposition que vient de leur présenter M. Léo Hamon. Après lui, je leur demande, et je le demande particulièrement à notre collègue M. David, de retirer leur proposition de résolution.

Nous voudrions, en effet — et je suis sûr que nous sommes d'accord, dans l'ensemble, quant à la position de notre jeunesse et quant à son avenir — le parti socialiste comme moi, M. Léo Hamon lui-même et ses amis, une manifestation d'unanimité sur ces problèmes.

Nous pouvons les uns et les autres sur les graves problèmes, et les questions abordées, sur les renseignements apportés à cette tribune par M. le ministre de l'éducation nationale, soulever quelques objections.

Au nom du groupe socialiste, m'adressant à M. le ministre, je voudrais lui dire combien son exposé nous a satisfaits. Personne, monsieur le ministre, ne peut dire que cet exposé complet, chiffré et d'une très grande élévation de pensée, ne lui a pas donné, pour une large part, satisfaction. Je veux, moi, particulièrement, vous en remercier, me faisant, je l'espère, l'interprète de tous ceux qui, dans de pareilles conditions, sur un sujet aussi grave, s'élèvent au-dessus de leurs passions partisans.

J'ajoute que si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord, le parti socialiste votera la proposition de résolution présentée par M. Léo Hamon, en regrettant cette division, parce que, enfin, monsieur David, et chers collègues communistes, sur le problème de la paix, nous pouvons être d'accord, nous sommes d'accord. Il m'apparaît difficile qu'au terme de cette longue et si utile discussion, nous ouvrons un débat qui mérite d'autres attentions et qui, sans doute, s'inscrit dans d'autres impératifs pour le pays.

Il s'agit de notre jeunesse. Je suis, monsieur David, non seulement père, mais grand-père. J'ai un petit-fils à l'institut d'études politiques. Il me donne de grandes satisfactions. C'est par lui surtout que je connais les aspirations de la jeunesse et que je sais aussi que le Gouvernement, je tiens à le dire publiquement, s'est penché avec affection, je dirais presque avec une tendresse paternelle, sur la situation de nos jeunes gens.

Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il n'y ait pas quelque justification dans les plaintes et revendications des uns et des autres de nos jeunes gens. Mais nous savons, par M. le ministre de l'éducation nationale, c'est-à-dire par le Gouvernement, qu'on tentera dans l'avenir de faire encore mieux qu'hier. C'est bien l'assurance que nous avons à retenir du beau discours que vient de prononcer M. le ministre de l'éducation nationale.

Voulez-vous me permettre d'ajouter simplement que je suis fort heureux de vous avoir entendu parler, dans le domaine de l'enseignement technique, monsieur le ministre, de la formation de nos ouvriers, maçons, plombiers, zingueurs, etc. ?

Je voudrais que, dans ce pays, on valorisât enfin le travail manuel et le travailleur manuel. Je voudrais qu'enfin les parents sachent qu'il n'y a pas qu'une seule forme de l'intelligence, que ces formes sont multiples et qu'il y a, dans le burin du mécanicien ou dans le ciseau de l'ouvrier artisan, autant de spiritualité sinon plus, que dans certaines divagations d'intellectuels mal inspirés. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, je me félicite de la position prise par le Gouvernement et par M. le ministre. En conclusion, et en regrettant que nous ne puissions nous mettre d'accord, j'indique que le parti socialiste votera la proposition de résolution présentée par M. Léo Hamon. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Monsieur David, maintenez-vous votre proposition de résolution ?

M. Léon David. Oui, monsieur le président.

M. Paul Chevallier. Je demande la parole au nom du rassemblement des gauches républicaines.

M. le président. La parole est à M. Paul Chevallier.

M. Paul Chevallier. Mesdames, messieurs, avant de voter la proposition de résolution de M. Léo Hamon et pour faire l'accord complet au sein de cette assemblée, je demande à M. David s'il serait d'accord pour que l'on ajoutât, après le dernier alinéa du texte de M. Hamon, les mots suivants: « Pour la grandeur de la République et dans la paix maintenue ».

M. le président. Je me permets d'indiquer que, d'après l'article 91 du règlement, une fois qu'une proposition de résolution est lue, il est impossible d'y apporter aucun amendement.

M. Paul Chevallier. Je le regrette ! Je faisais cette proposition en plein accord avec M. Hamon.

Je déplore infiniment que ce ne soit pas possible, car cela aurait peut-être fait l'unanimité du Conseil de la République.

M. Léo Hamon. Je demande la priorité pour ma proposition.

M. le président. Je rappelle que la priorité ne peut être accordée une fois que les propositions sont lues. Cette priorité n'ayant été demandée antérieurement par personne, je suis obligé de suivre l'ordre des débats. Votre proposition de résolution, monsieur Hamon, a été déposée la première. C'est donc elle que je vais mettre aux voix.

M. Charles Morel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Morel.

M. Charles Morel. Mesdames, messieurs, mes collègues et moi-même voterons la proposition de résolution de M. Hamon, non sans quelques réserves, toutefois, parce que l'estimons un peu complexe. Nous ne voyons pas très bien en quoi la jeunesse se trouvera mieux lorsque nous aurons créé « une instance appropriée », lorsque nous aurons instauré « une commission interministérielle, un secrétariat permanent, une coordination de l'action des différents départements ministériels » et un plan d'ensemble.

Nous crevons de planisme et de bonnes intentions qui n'aboutissent à aucune réalisation pratique, la création de commissions inefficaces nous paraissant parfaitement superflue. Ce qu'il faut, c'est agir. Nous voterons cette proposition de résolution parce que vous avez agi en la circonstance, monsieur Hamon, en posant cette question qui devait être posée. Mais à cette proposition de résolution que vous nous offrez nous

préférons les paroles que nous a dites tout à l'heure M. le ministre. Il nous a déclaré: « Voici ce que j'ai fait et voici ce que je compte faire pour l'avenir! »

Nous l'aiderons, il peut en être certain, car nous voulons tous, ici, que notre jeunesse soit plus heureuse et qu'elle vive dans la paix et la prospérité. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. Très bien!

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

M. le président. Au moment où se termine ce débat, je me ferai l'interprète de l'Assemblée en remerciant M. le ministre de l'éducation nationale d'avoir bien voulu venir devant nous encore souffrant et d'avoir fourni cet effort pour tenir les engagements qu'il a pris. (*Vifs applaudissements.*)

M. le ministre. Je vous remercie, monsieur le président.

— 10 —

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que le groupe socialiste a présenté une candidature pour la commission des boissons.

Le délai d'une heure prévu par l'article 16 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Fernand Verdeille membre suppléant de la commission des boissons.

— 11 —

DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission des finances demande la discussion immédiate du projet de loi collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1953 portant: 1^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1953; 2^o ratification de décrets, adopté par l'Assemblée nationale (n^o 45, année 1954).

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République sera appelé à statuer au début de la séance de cet après-midi.

— 12 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Walker un avis supplémentaire, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ma-

rant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les allocations de vieillesse et l'allocation spéciale et modifiant certaines dispositions relatives aux cotisations de sécurité sociale (n^o 715, année 1953, 32 rectifié, 38, 39, 46, 47, année 1954).

L'avis sera imprimé sous le n^o 52 et distribué.

— 12 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle que le Conseil avait décidé de tenir à quinze heures et demie une seconde séance publique. Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le champ d'application de l'ordonnance n^o 45-875 du 1^{er} mai 1945 relative à la réintégration des démobilisés, prisonniers, déportés et assimilés. (N^{os} 4, 577, année 1953, et 30, année 1954. — M. Jean Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Discussion de la question orale avec débat suivante:

Au moment où les événements internationaux imposent à la France de définir clairement et d'urgence sa politique étrangère, M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le président du conseil quelles mesures il envisage pour que la radiodiffusion nationale puisse fournir à l'ensemble de la nation, dans les conditions indispensables d'objectivité et d'impartialité, les éléments d'information qui lui permettront de choisir.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les allocations de vieillesse et l'allocation spéciale et modifiant certaines dispositions relatives aux cotisations de sécurité sociale. (N^{os} 715, année 1953, et 32 rectifié, année 1954, — Mme Marcelle Devaud, rapporteur; n^o 46, année 1954, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Naveau, rapporteur; et avis de la commission de la production industrielle; n^o 38, année 1954, avis de la commission des finances. — M. Maurice Walker, rapporteur; n^o 39, année 1954, avis de la commission de l'agriculture. — M. Monsarrat, rapporteur; et n^o 47, année 1954, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq minutes.*)

*Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.*